



Bibliothèques, bibliophilie, bibliographie

Journée des jeunes chercheurs de la Société Voltaire 2013

Dirigée par Béatrice Ferrier et Stéphanie Géhanne Gavoty

Voltaire numérique 2 Société Voltaire 2013

# societe-voltaire.org

© Société Voltaire et les auteurs 2013 ISBN 978-2-37105-002-0 ISSN 2270-3853

Date de création 15 novembre 2013 URL [societe-voltaire.org/vn2.pdf](http://societe-voltaire.org/vn2.pdf)

Publié en France par la Société Voltaire, BP 44, F-01212 Ferney-Voltaire cedex

Les prises de vue de la Bibliothèque de l’Arsenal sont d’Alain Leufflen

La Société Voltaire bénéficie du soutien du Centre national du livre

Cette publication ne peut être mise en ligne ou commercialisée,  
sous forme électronique ou autre

## Présentation

Mme de Genlis jadis, Nodier quelques années plus tard, la Société Voltaire le samedi 2 mars 2013 : salons littéraires de naguère, journée de jeunes chercheurs d'aujourd'hui. La comparaison est flatteuse, mais elle reflète bien l'esprit de la journée et son éclectisme : la France, la Suisse, l'Angleterre, la Belgique ; Paris et la province ; de jeunes chercheurs, de plus confirmés, de chevronnés : comme au temps de Voltaire ? Il ne fut pourtant pas le seul à l'honneur.

Bruno Blasselle, directeur de la bibliothèque de l'Arsenal, et sa collaboratrice, Ève Netchine, en hôtes pleins de civilité, ont reçu dans le Grand salon la Société Voltaire, ses intervenants, ses invités pour une riche journée d'échanges : aperçu sur l'Arsenal, son histoire, ses fonds, ses perspectives, et visite des lieux. Pêche miraculeuse et trouvailles à qui saura glaner, compiler, ouvrir les œuvres de Voltaire à l'Arsenal : telle fut la stimulante leçon donnée le matin par Andrew Brown en fin limier de bibliothèque.

Après un déjeuner nourri d'échanges (entre autres choses), Julie Lablanche a évoqué les bibliothèques francs-comtoises, bibliothèque municipale de Besançon et bibliothèque à reconstruire de l'Académie bisontine que le genre épigraphique permet d'aborder sous un éclairage inattendu. Cécile Robin a entraîné l'auditoire dans les méandres des dépôts révolutionnaires parisiens, reprenant pour l'assemblée les principaux questionnements de la thèse qu'elle a soutenue depuis avec succès. À partir de son travail érudit de réédition du théâtre de Crébillon, Magali Soulatges a quant à elle démontré la nécessité de se livrer à une comparaison systématique de toutes les éditions anciennes selon les critères signifiants de la bibliographie matérielle. Peggy Manard a confirmé ces vues, à l'échelle du façonnage du texte, en présentant la base de données qu'elle a établie à propos des reliures du fonds ancien de l'Arsenal, instrument que l'on peut exploiter dans la dite bibliothèque. Ce sont ces quatre communications que leurs auteurs, à notre invitation, ont accepté de publier dans le cadre de cette deuxième livraison de la collection « Voltaire numérique ». La journée à l'Arsenal s'est terminée avec la présentation des deux thèses en cours, l'une de Sarra Abrougui sur l'instrumentalisation voltairienne des religions gréco-romaines dans son arsenal intellectuel et polémique, l'autre de Laurence Daubercies, étudiante de Liège, qui s'attèle à reconstruire le cheminement du patriarche dans l'édification d'une figure de philosophe.

On ne saurait remercier assez l'ensemble des participants venus prêter une attention de qualité et enrichir les exposés de perspectives ou de commentaires dynamiques et les intervenants qui ont accepté de donner de leur temps et de leur personne pour partager leurs connaissances, et bien évidemment la Bibliothèque de l'Arsenal (sa direction et son personnel), qui réaffirme son ancienne vocation de lieu de vie culturelle et intellectuelle : des lundis de l'Arsenal à un samedi en compagnie de M. Voltaire en attendant les prochains « Plaisirs de l'Arsenal ».

Béatrice Ferrier  
Stéphanie Géhanne Gavoty

Pour citer ce texte :  
Béatrice Ferrier et Stéphanie  
Géhanne Gavoty, « Présentation »,  
*Bibliothèques, bibliophilie, bibliographie.*  
*Journée des jeunes chercheurs de*  
*la Société Voltaire 2013*, dirigée par  
Béatrice Ferrier et Stéphanie Géhanne Gavoty  
(*Voltaire numérique 2*), Ferney-Voltaire,  
Société Voltaire, 2013, p. 3



Ipoustéguy, « L'homme aux semelles devant » (1984), devant la Bibliothèque de l'Arsenal, place du Père Teilhard de Chardin, Paris

JULIE LABLANCHE

Deux bibliothèques  
pour les académiciens comtois  
à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

Née en 1752 sous l'égide du duc de Tallard, gouverneur de Franche-Comté, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon est installée au cœur de la ville, dans le Palais Granvelle (du nom du chancelier de Charles Quint qui l'avait fait construire). Jusqu'à la Révolution, ses membres, dont certains sont restés célèbres<sup>1</sup>, ont œuvré, comme le prévoyaient les lettres patentes<sup>2</sup> signées du roi, aux « progrès des sciences » et à la « perfection des talents ». La collection particulière résultant de leurs travaux rassemble cinquante-trois volumes manuscrits, la plupart in folio, qui sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque municipale de Besançon.

L'examen de ce fonds révèle que la compagnie comtoise a souhaité, à partir des années 1770, illustrer le genre de l'éloge dans le cadre de ses concours. Ce genre a rayonné dans les académies du royaume au XVIII<sup>e</sup> siècle, et de grands noms l'ont amplement illustré et popularisé, tels Fontenelle, d'Alembert puis Antoine-Léonard Thomas<sup>3</sup>, grand vainqueur du prix de l'Académie française dans la décennie 1760. Aussi est-il intéressant de mesurer l'influence que ces grands modèles parisiens ont pu exercer sur les candidats et les académiciens locaux. C'est la comparaison des éloges comtois restés inédits, avec ceux qu'a composés Thomas quelques années plus tôt, qui va nous amener à évoquer les deux bibliothèques – celle de l'Académie et celle de l'abbaye voisine – où se fournissaient les académiciens comtois, la seconde offrant un exemple intéressant de bibliothèque d'Ancien Régime ouverte au public<sup>4</sup>.

Des Comtois amateurs de Thomas

Thomas fait manifestement partie de la bibliothèque des candidats comtois, qui non seulement l'imitent, mais le plagient parfois, et de façon flagrante : c'est le cas d'un certain P. Prudent<sup>5</sup>, auteur d'un *Éloge de Granvelle*, dont l'exemple est significatif, puisqu'on retrouve dans son discours des fragments tirés de cinq éloges de Thomas<sup>6</sup>. Or, malgré ces

Pour citer cet article : Julie Lablanche, « Deux bibliothèques pour les académiciens comtois à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Bibliothèques, bibliophilie, bibliographie. Journée des jeunes chercheurs de la Société Voltaire 2013*, dirigée par Béatrice Ferrier et Stéphanie Géhanne Gavoty (*Voltaire numérique 2*), Ferney-Voltaire, Société Voltaire, 2013, p. 5-7

1. Parmi les fondateurs, on mentionnera l'abbé d'Olivet (1682-1768, élu à l'Académie française en 1723) et l'abbé Talbert (1728-1805). Dès janvier 1756, le marquis de Paulmy d'Argenson (1722-1787, élu à l'Académie française en 1748) est reçu dans la Compagnie.

2. Enregistrées par le Parlement de Besançon le 27 juillet 1752. BM Besançon, fonds de l'Académie, ms 1, f. 1.

3. Antoine-Léonard Thomas (1732-1785). Il est élu à l'Académie française en 1766.

4. « Besançon possède l'une des cinquante bibliothèques publiques ouvertes avant la Révolution, ainsi que trois autres villes franc-comtoises : Salins, Vesoul et Lons-le-Saunier », Paul-Marie Grinevald, « Besançon au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques sous l'Ancien Régime 1530-1789*, dir. C. Jolly, Paris, Promodis-Éditions du Cercle de la librairie, 1988, p. 467.

5. Le P. Prudent de Faucogney (de son vrai nom Joseph-Hippolyte-Augustin Vauchot, 1743-1792) est un lauréat régulier de l'Académie de Besançon, où il remporte des médailles ou accessits en éloquence (*Combien le respect pour les mœurs contribue au bonheur des états, Les vertus patriotiques peuvent s'exercer avec autant d'éclat dans la monarchie que dans la république, Le génie est-il au-dessus de toutes les règles ?*) mais aussi en arts et en histoire. Voir Marie-Laure de Leotard et François de Scey-Montbéliard, « Le père Prudent et l'Académie de Besançon », dans *Hommage à Bruno Monnier (1926-1991) : homme de presse, bibliophile, Franc-Comtois*, Autun, Marcelin, 2009, p. 98-103, et Émile Fourquet, *Les Hommes célèbres de Franche-Comté*, Marseille, Lafitte Reprints, 1976. Le P. Prudent soumet son *Éloge de Granvelle* de 1773 à 1775 (le prix étant remis en jeu deux fois).

6. *Éloge de Daguesseau* (1760), *Éloge de Sully* (1763), *Éloge de Louis, dauphin de France* (1766), *Éloge de Descartes* (1765), *Éloge de Maurice de Saxe* (1759). Voici un exemple de plagiat par amalgame de deux sources : « Dans l'âge des faiblesses et des erreurs, dans ces premiers moments, où l'âme est trompée par les sens sans être aidée par la réflexion, déjà Perrenot est dominé par le génie ». Le début et la fin proviennent de l'*Éloge de Daguesseau* : « Dans l'âge des faiblesses,

emprunts, le P. Prudent remporte le prix, si bien qu'on s'interroge : les hypotextes ont-ils été reconnus par le jury ?

Certes, on pourrait penser que l'attitude de l'Académie sur ce point ne fait qu'illustrer la relative tolérance de l'époque à l'égard d'une pratique répandue : c'est encore « l'ère du plagiat honteux, mais admis »<sup>7</sup>. Mais d'une part, l'Académie ne s'est pas montrée toujours tendre à l'égard des plagiaires<sup>8</sup>, allant jusqu'à nommer un commissaire pour les confondre ; et d'autre part, quand elle débusque des fragments exogènes dans une copie, elle le signale en procès-verbal. Or dans le cas du P. Prudent, Droz<sup>9</sup>, secrétaire perpétuel, se contente de saluer la qualité de l'écriture<sup>10</sup>, sans faire référence à Thomas.

L'indulgence pour le plagiaire ne trahirait-elle pas la méconnaissance par le jury des œuvres du plagié ? C'est ainsi que nous sommes conduits à interroger la constitution de la bibliothèque privée de l'Académie de Besançon pour savoir si Thomas y avait une place.

### L'Académie et Granvelle : son éloge, son Palais, ses papiers

#### *La bibliothèque privée au Palais Granvelle*

De cette bibliothèque du Palais Granvelle, il ne reste pas d'inventaire<sup>11</sup>. Néanmoins, les procès-verbaux nous renseignent un peu sur la présence d'éloges dans les armoires des académiciens, et permettent de formuler une hypothèse.

Les éloges dont l'entrée est enregistrée par les procès-verbaux sont ceux qui sont offerts à la Compagnie par leurs auteurs, eux-mêmes membres d'une académie voisine : c'est par exemple un éloge de Fontenelle par le chevalier de Solignac (de Nancy), ou un éloge de Rameau par Maret (de Dijon)<sup>12</sup>.

Sans qu'on puisse le vérifier, il est vraisemblable que l'Académie ait enrichi cette collection en faisant l'acquisition des discours de Thomas, car le succès parisien de l'orateur l'avait rendu incontournable en matière d'éloge. Un procès-verbal révèle le souci des académiciens comtois de « se procurer peu à peu les livres dont on peut avoir besoin quand on est occupé à juger du mérite des dissertations »<sup>13</sup> : il s'agit, en l'occurrence, de dissertations historiques, mais on imagine que les mêmes scrupules ont pu s'étendre au domaine de l'éloquence, et que les jurés ont pu souhaiter, là aussi, évaluer les candidats à l'aune de solides références.

Le procès-verbal de la séance publique du 24 août 1770 plaide en tout cas en faveur de la connaissance de Thomas par les académiciens comtois. En effet, le comte de Roussillon<sup>14</sup>, vice-président de la Compagnie, qui consacre son discours d'ouverture aux « trois

---

des erreurs et des plaisirs, Daguesseau n'est dominé que par le génie. Il cherche par-dessus tout de quoi nourrir ce feu inconnu qui le dévore ». Et le centre de la phrase, de l'*Éloge de Louis, dauphin de France* : « Dans un âge où l'esprit ne voit aucun rapport, où l'âme est trompée par les sens, sans être aidée par la réflexion, où les événements n'ont pu donner de forme aux caractères, comment résister à toute la pompe de l'éducation royale ? »

7. Hélène Maurel-Indart, *Du plagiat*, Paris, PUF, « Perspectives critiques », 1999, p. 21.

8. C'est le cas en 1787, pour un discours d'éloquence sur le sujet : *Le génie est-il au dessus de toutes les règles ?* (BM Besançon, cote 5, ms 4, f. 42v-43r, 20 juin 1787). L'Académie nomme Barbelenet pour « vérifier les plagiat dont l'auteur est soupçonné ». Le verdict ne se fait pas attendre : une semaine plus tard, « M. Barbelenet a rapporté le discours coté 5 et les œuvres du P. Baudory ; comparaison faite des p. 254, 56, 60, 62, et 98 de l'édition de Barbou 1765 avec ledit ouvrage [il s'agit des *Œuvres diverses*], il a été reconnu que l'auteur avait copié entièrement plusieurs morceaux ; en conséquence, M. le président a été prié d'avertir le public de cette supercherie, pour que d'autres concurrents ne s'exposent pas par la suite à être ainsi démasqués ». Il est vrai qu'entre 1775 et 1787, douze ans ont passé : la moindre tolérance à l'égard du plagiat en 1787 s'explique peut-être par l'évolution des sensibilités sur la question de la propriété intellectuelle.

9. François-Nicolas-Eugène Droz (1735-1805).

10. La copie est « écrit[e] peut-être d'une manière plus intéressante [que les autres] » ; son auteur est engagé à « rentrer dans l'arène » une dernière fois (Droz, *Observations sur l'Éloge de Nicolas Perrenot de Granvelle*, BM Besançon, ms 37, f. 15v).

11. Paul-Marie Grinevald, « Les bibliothèques des communautés à Besançon au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Bibliothèques et musées de Besançon, 1694-1994 : trois siècles de patrimoine public*, Besançon, Néo-Typo, 1995.

12. Hommages par Solignac de l'*Éloge de Fontenelle* (1757) ; par Suard, d'un *Éloge du roi* de sa composition (1761), par l'Académie de Dijon, de l'*Éloge du président Jeannin* par Guyton de Morveau et de l'*Éloge de Rameau* par Maret (1766) ; par Millot, des *Discours académiques* sur plusieurs sujets, qui datent de 1760 et contiennent un *Discours : La nation française perfectionnée par Louis XIV*, que la table présente comme un « Éloge » (1769) ; par Talbert, de l'*Éloge de Bayard* (1770).

13. BM Besançon, ms 2, f. 310v.

14. Le comte de Roussillon succède au marquis de Montrichard, dans la classe des associés comtois, le 21 avril 1768 ; et à l'abbé d'Olivet, comme académicien ordinaire, le 18 janvier 1769.

genres d'éloges », « pla[ce] dans le premier l'oraison funèbre, et le panégyrique. Dans le second l'éloge historique, dans le troisième l'éloge oratoire, trois genres dans lesquels il cit[e] pour modèles, Fléchier, Fontenelle et Thomas. » Le procès-verbal n'en dit pas plus, mais la référence, qui témoigne du prestige de l'orateur parisien, suggère que ses œuvres ont pu rejoindre les rayons de la bibliothèque académique.

Mais dans ce cas, pourquoi des académiciens lecteurs de Thomas, ne détectent-ils pas le plagiat commis par le P. Prudent en 1775 ?

#### *La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Vincent*

La raison en est probablement que les académiciens ne sont pas des lecteurs assidus de Thomas et qu'ils examinent les copies sans se reporter à ses discours couronnés par l'Académie française<sup>15</sup>.

Dans son compte rendu, Droz souligne, certes, la nature rhétorique et littéraire des éloges, en indiquant qu'ils sont propres à exercer « les grâces du style, et la pureté du langage » ; mais ce qu'il préconise avec force, est la consultation d'un « trésor » où « tous les curieux pouvaient puiser », désignant par là les « collections précieuses pour l'histoire des Granvelle [conservées] à la bibliothèque publique de cette ville, sous la garde d'un savant laborieux et communicatif »<sup>16</sup>.

Il faut savoir en effet qu'en 1694, Jean-Baptiste Boisot<sup>17</sup>, abbé de Saint-Vincent, qui avait recueilli une grande partie des collections des Granvelle<sup>18</sup>, avait légué celles-ci ainsi que toute sa bibliothèque à son abbaye<sup>19</sup> à condition qu'elle les ouvre deux fois par semaine « à tous ceux qui voudr[aient] y entrer, lesquels pourr[aient] y lire et étudier autant de temps qu'ils souhaite[r]aient »<sup>20</sup>.

Les académiciens du XVIII<sup>e</sup> siècle font naturellement partie de ce docte public qui put bénéficier de ces richesses après la disparition du visionnaire et généreux abbé Boisot, qui compte parmi les concepteurs de la bibliothèque publique à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Ils entretiennent d'ailleurs des relations assez bonnes avec Dom Berthod, le « laborieux et communicatif » bibliothécaire de l'abbaye, et le reçoivent dans leurs rangs dès 1770, soit trois ans avant de proposer au concours l'*Éloge de Granvelle*<sup>21</sup>.

Ainsi, au moment où elle décide d'encourager le genre oratoire où Thomas a brillé, l'Académie comtoise se tourne vers les sources historiques plutôt que vers le modèle rhétorique lui-même. Pour faire l'éloge de Granvelle, elle délaisse la bibliothèque du Palais pour compulsier les papiers disponibles à Saint-Vincent, et ne manque pas d'orienter les candidats dans la même direction. Cette sensibilité historique est peut-être ce qui l'a fait passer à côté des plagiats du P. Prudent, dont l'identification aurait nécessité une comparaison à livre ouvert avec Thomas. Mais la négligence des jurés est aussi un indice qu'ils font confiance aux talents oratoires présents en leur sein : l'abbé Talbert siégeait parmi eux, dont l'éloquence, couronnée par plusieurs académies, les dispensait d'aller rechercher des références du côté de Thomas.

15. Ce qui, au passage, nous fait revoir notre hypothèse : si l'Académie possède un exemplaire de Thomas, ce n'est sans doute pas un achat commandé par la pratique du concours.

16. Dans l'éloge de Granvelle, l'Académie « avait désiré d'allier l'éloquence à l'histoire ». Droz remarque : « si leur génie [le génie des Comtois], plus familiarisé jusqu'à présent avec les sciences qu'avec les arts d'agrément, ne s'est peut-être pas encore généralement approprié toutes les grâces du style, et la pureté du langage, quoi de plus propre à les exercer que les éloges des hommes illustres de la province ! » (Droz, *Observations*, f. 8).

17. Né en 1639, mort en 1694.

18. « Les ouvrages de Granvelle représentent environ 50% de la bibliothèque léguée par Boisot, dont l'apport se situe surtout dans le domaine de la théologie et celui des Belles-Lettres », P.-M. Grinevald, « Les bibliothèques à Besançon », *Revue française d'histoire du livre* 56, 1987, « Les bibliothèques au XVIII<sup>e</sup> siècle » (dir. Louis Trénard), p. 327-353.

19. Les bâtiments conventuels de l'abbaye de Saint-Vincent abritent aujourd'hui la Faculté des Lettres de Besançon.

20. Testament de l'abbé Boisot du 27 novembre 1694. La bibliothèque ouvre le 7 juillet 1696 : on peut y venir quatre heures durant, le mercredi et le samedi.

21. Dom Claude Berthod (?-1786), bibliothécaire de Saint-Vincent de 1762 à 1777, a rendu plusieurs mémoires à l'Académie de Besançon, dont l'un concerne les manuscrits de la bibliothèque de son abbaye. Il est admis à l'Académie à l'été 1770, en remplacement de l'abbé de Faverney, alors nommé académicien honoraire. Dom Berthod fait partie du jury du concours de 1770 (il est l'un des membres les plus assidus), et l'est de nouveau, dans une moindre mesure, en 1773.





CÉCILE ROBIN

## L'accroissement des collections de la bibliothèque de l'Arsenal de l'an V à 1815

Sous la Révolution et l'Empire, les bibliothèques publiques connaissent un développement sans précédent de leurs collections, à la faveur d'une redistribution des ouvrages issus des nationalisations et des confiscations de bibliothèques particulières. Regroupés dans les huit dépôts littéraires établis à Paris, ces livres sont ensuite mis à disposition des établissements demandeurs, selon leur rang et leur besoin. Ces prélèvements à titre gratuit permettent ainsi de pallier l'indigence des crédits d'acquisition des bibliothèques conservées ou nouvellement établies dans la Capitale.

L'histoire de la bibliothèque de l'Arsenal au cours de cette période en fait un cas très particulier. On peut distinguer trois moments : la confiscation des biens du comte d'Artois après son émigration (juillet 1789-pluviôse an II), l'institution de la bibliothèque en dépôt littéraire (pluviôse an II-floréal an V) puis en « bibliothèque nationale et publique de l'Arsenal ». Si la collection demeure intacte au cours des deux premières phases, la troisième est celle d'un accroissement massif, à la faveur de prélèvements dans les dépôts littéraires parisiens.

Cette histoire est bien connue, notamment grâce aux travaux des conservateurs J.-B. Labiche et H. Martin<sup>1</sup>. Il ne s'agit pas d'en proposer une synthèse mais de développer trois points essentiels quant à l'accroissement des collections de la bibliothèque : les enjeux conservatoires de l'institution du dépôt littéraire de l'Arsenal, les très riches « Archives des dépôts littéraires » et les prélèvements réalisés au profit de la bibliothèque à partir du Directoire.

### 1. L'Arsenal, 8<sup>e</sup> dépôt littéraire de Paris

Les livres issus des bibliothèques des corps et communautés supprimés sont regroupés dans les dépôts littéraires de Louis-la-Culture, des Capucins-Honoré et des Enfants-de-la-Patrie ; ceux confisqués à des individus – émigrés, condamnés, étrangers – sont destinés aux dépôts des Cordeliers, de la rue Marc et de la rue de Thorigny. Le dépôt littéraire de l'Arsenal n'appartient à aucune de ces deux catégories. Il est constitué de la seule collection du comte d'Artois et n'exerce pas les fonctions de transit et de tri, qui caractérisent les autres dépôts ; il n'est pas destiné à s'enrichir par le transfert d'autres bibliothèques et n'a pas subi de prélèvement. Son statut de dépôt littéraire protège ainsi la collection de tout mouvement de livres et la rend temporairement inaccessible au public.

Entre pluviôse an II et floréal an V, la bibliothèque n'est plus une collection particulière ; elle n'est ni un véritable dépôt littéraire, ni une bibliothèque publique, à l'instar de celles du Panthéon (actuellement Sainte-Geneviève) et des Quatre-Nations (Mazarine). Son caractère public est défini par le statut juridique de la collection confisquée et par la mise sous tutelle de l'administration de l'Instruction publique. Cette dernière est chargée de doter l'établissement des moyens matériels et humains nécessaires à la conservation d'une collection que personne ne songe à démanteler.

Elle bénéficie ainsi de l'affectation d'un personnel spécialisé, au même titre que les

Pour citer cet article :

Cécile Robin, « L'accroissement des collections de la bibliothèque de l'Arsenal de l'an V à 1815 », *Bibliothèques, bibliophilie, bibliographie. Journée des jeunes chercheurs de la Société Voltaire 2013*, dirigée par Béatrice Ferrier et Stéphanie Géhanne Gavoty (*Voltaire numérique 2*), Ferney-Voltaire, Société Voltaire, 2013, p. 9-1

1. Jean-Baptiste Labiche, *Notice sur les dépôts littéraires et la révolution bibliographique de la fin du dernier siècle, d'après les manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal*, Paris, A. Parent, 1880 ; Henry Martin, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal, histoire de la Bibliothèque de l'Arsenal*, Paris, Plon, 1899, t. VIII, p. 331 et suiv.

autres dépôts. L'ancien bibliothécaire du comte d'Artois, Claude-Marin Saugrain, est établi comme conservateur ; lui sont adjoints un gardien, quatre employés, deux garçons de bibliothèque et un portier. L'administration de l'Instruction publique se charge également de procurer à l'établissement le bois de chauffage et le matériel nécessaires : papiers, cartes, plumes, encre, canifs, grattoirs, règles, ciseaux, poinçons, chandeliers et mouchettes, plumeaux, torchons, etc.

Pour autant, l'image du quotidien du dépôt au cours de ces trois années demeure floue. Les tâches habituelles des employés des dépôts littéraires consistent à développer puis inventorier les bibliothèques reçues par paquets et à préparer les livres choisis pour des prélèvements. Or, l'inventaire de la bibliothèque du comte d'Artois est clos le 4 floreal an III et l'Arsenal ne reçoit aucun apport extérieur. Par ailleurs, le projet de transfert de la collection vers la bibliothèque de l'Institut n'aura occupé les esprits que quelques mois durant, à la fin de l'an IV. On peut donc légitimement s'interroger sur la nature des travaux des neuf personnes employées dans le dépôt ; les archives des dépôts littéraires comme celles de l'administration de l'Instruction publique n'offrant guère d'éclaircissements sur ce point, la question reste entière.

## 2. Les « Archives des dépôts littéraires »

Lorsqu'en 1811, le ministre de l'Intérieur décide de transférer les restes encombrants du dernier dépôt littéraire, la bibliothèque de l'Arsenal constitue le seul asile possible, les locaux des sept autres dépôts n'étant plus disponibles. Les papiers des conservateurs de dépôt ont été scrupuleusement conservés et réunis à mesure de la suppression de ces établissements. Ils forment, en 1811, une documentation importante, quantitative parlant mais aussi en raison de la présence d'inventaires et de pièces justificatives des prélèvements effectués dans les différentes bibliothèques d'origine. Ces documents sont classés par dépôt, ce qui facilite la distinction entre ceux pouvant être constitués en archives – ceux des dépôts de bibliothèques nationalisées ne pouvant faire l'objet de réclamation – et les dossiers qu'il convient de conserver dans les bureaux – ceux des dépôts de bibliothèques confisquées, potentiellement sujettes à des demandes en restitution.

C'est donc essentiellement pour faciliter la gestion des dossiers, en cours ou à venir, que le Ministère opte pour le transfert simultané des livres, du personnel et des archives vers la bibliothèque de l'Arsenal. Dix-huit jours de travail (du 20 mai au 6 juin 1811) sont nécessaires au transport des milliers de livres et de treize cartons d'archives<sup>2</sup>, tous stockés provisoirement dans des salles de la « galerie des Célestins »<sup>3</sup> pour les distinguer de la collection du comte d'Artois. À l'exception de quelques recherches ponctuelles sous la Restauration, elles y demeurent incognito jusqu'à leur exhumation par J.-B. Labiche. Le conservateur y voit une source incomparable pour écrire l'histoire de la bibliothèque de l'Arsenal et mettre en valeur ses collections ; plus largement, il s'agit de constituer l'expérience des dépôts littéraires en moment fondateur dans l'histoire longue des bibliothèques publiques. Son projet s'inscrit dans le vaste mouvement de publication de sources et de recherches historiques qui marque la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et trouve une acuité particulière dans l'après 1870-1871.

Il entreprend ainsi un travail titanesque de classement des milliers de pièces et en forme une collection de 27 volumes, suivant un plan méthodique. Dans un premier temps, Labiche distingue, d'une part, l'organisation des dépôts littéraires et les catalogues de bibliothèque d'origine<sup>4</sup> et, de l'autre, les restitutions et prélèvements de livres<sup>5</sup>. Il ordonne ensuite les pièces relatives aux sorties de livres par destinataire, soit nominativement (Bibliothèque nationale, Tribunal de cassation...), soit sous un intitulé générique (« bibliothèques militaires », « établissements scientifiques et littéraires »...).

Ce recueil constitue une source de première importance pour les historiens du livre, de la lecture et des bibliothèques. Les inventaires de certaines des bibliothèques d'ori-

2. Ars. Ms. 6488, f. 225-231.

3. J.-B. Labiche, p. 64.

4. 10 vol., Ars. Ms. 6487 à 6496.

5. 17 vol., Ars. Ms. 6497 à 6513.

gine qui y figurent et la mention, sur les listes de livres prélevés, des anciens propriétaires peuvent permettre d'enrichir les travaux menés actuellement sur la possession et la circulation du livre. En outre, le mode de classement adopté facilite les recherches sur les accroissements des différents établissements destinataires. Pour mesurer la richesse de ce fonds d'archives, on propose d'exposer le cas, non représentatif, de la bibliothèque de l'Arsenal.

### 3. Les prélèvements de la bibliothèque de l'Arsenal dans les dépôts littéraires

Partons de quelques données chiffrées. L'inventaire de séquestre de la collection du comte d'Artois, clos en l'an III, recense environ 100.000 volumes<sup>6</sup> ; celui dressé en 1816, à l'occasion de la restitution de la bibliothèque à son propriétaire en compte environ 154.000. Le caractère approximatif de ces données n'invalide en rien l'importance de l'accroissement de la bibliothèque au cours de la période an III-1815. Quant à la part des prélèvements effectués dans les dépôts, les avis divergent nettement. J.-B. Labiche, à la lumière des Archives des dépôts littéraires, les évalue à environ 33.000 volumes ; pour sa part, H. Martin porte l'estimation à 50.000. Seul un dépouillement exhaustif des listes de livres prélevés – dans les Archives des dépôts littéraires ainsi que dans les archives administratives de l'Instruction publique<sup>7</sup> – permettrait donc de chiffrer précisément l'ampleur des prélèvements.

Encore faudrait-il tenir compte des ventes et des échanges de livres « inutiles », réalisés entre 1812 et 1815 par l'administrateur de la Bibliothèque, Joseph Treneuil, avec l'approbation ministérielle<sup>8</sup>. N'ayant pu mener un travail d'une telle ampleur, on propose ici d'exposer une rapide chronologie des prélèvements accomplis au profit de la bibliothèque puis d'en détailler deux : l'un effectué au dépôt littéraire des Cordeliers au mois de ventôse an VII, l'autre au dépôt littéraire de Louis-la-Culture en germinal an IX.

Les prélèvements opérés dans les dépôts littéraires au profit de la bibliothèque de l'Arsenal s'échelonnent entre le début de l'an VI et la fin de l'an XI. Ils commencent donc moins de six mois après l'institution de la bibliothèque nationale et publique et cessent peu après le dernier triage des livres des dépôts. On peut distinguer trois moments forts. En début de période (an VI-an VII), les prélèvements sont massifs et s'inscrivent dans le cadre de l'inauguration de l'établissement sous son nouveau statut ; ils participent donc d'une forme de reconnaissance de l'importance de la Bibliothèque, en témoigne l'autorisation générale et illimitée accordée par le ministre de l'Intérieur à Hubert-Pascal Ameilhon, alors bibliothécaire de l'Arsenal. Quant à la précocité des prélèvements en regard de l'institution de la bibliothèque, telle est la règle et l'Arsenal ne déroge en rien aux usages en vigueur dans le champ des dépôts littéraires.

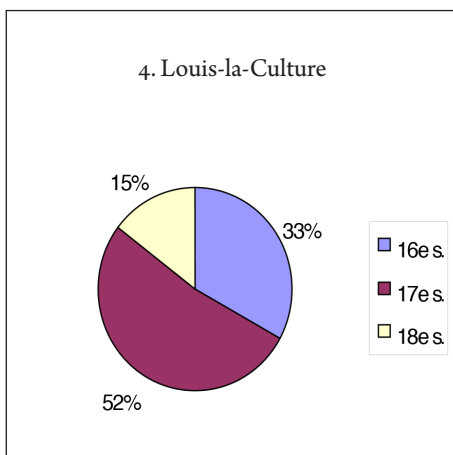
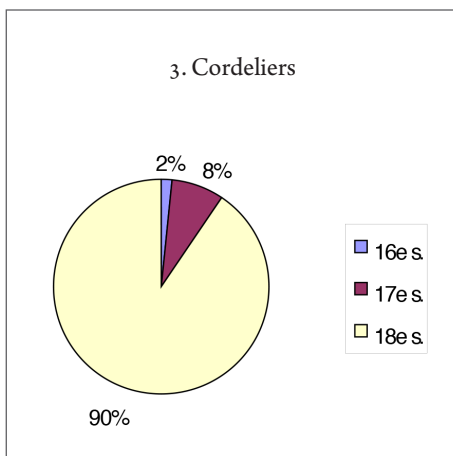
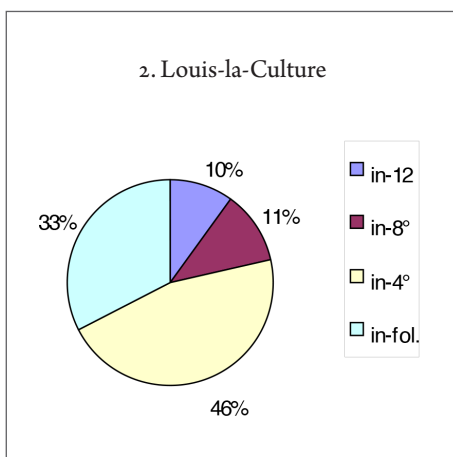
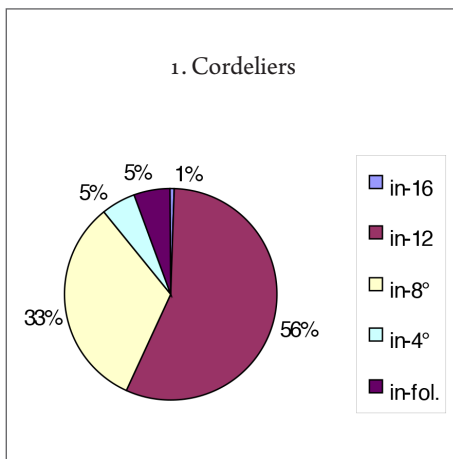
La seconde phase de prélèvements s'ouvre en l'an IX. Sans doute deux années n'auront-elles pas été de trop pour intégrer, dans les collections de la bibliothèque, les milliers de volumes prélevés. L'an IX est également un moment de reconfiguration administrative affectant les quatre grandes bibliothèques parisiennes ; les prélèvements apparaissent alors comme la contrepartie d'exigences nouvelles quant au mode d'administration et à la gestion financière de ces établissements. Le nombre d'ouvrages prélevés en l'an IX est certes moins important que précédemment mais il demeure considérable. Ameilhon, comme ses collègues des autres établissements, profite en outre de la réorganisation des deux derniers dépôts littéraires pour faire son choix, aux Cordeliers et à Louis-la-Culture. Enfin, le dernier moment fort de l'accroissement de la bibliothèque de l'Arsenal se situe en l'an XI, à l'heure de la réunion des deux derniers dépôts. La temporalité et l'ampleur de ces prélèvements ne peuvent être considérées indépendamment de problématiques connexes, notamment celles du contrôle des services ministériels de l'Instruction publique, de l'évolution des budgets alloués et de la volonté politique de soutenir l'accroissement des plus prestigieuses collections parisiennes.

Avant de présenter les résultats de l'analyse comparative de deux prélèvements, on

6. Ars. Ms. 7056.

7. Archives nationales, sous-série F 17.

8. Sur ce point, il convient de se reporter aux archives administratives de la bibliothèque de l'Arsenal.



rappellera ici que le dépôt des Cordeliers regroupe, pour l'essentiel, des bibliothèques d'émigrés et de condamnés, tandis que celui de Louis-la-Culture ne compte que des bibliothèques ecclésiastiques. Cette différence d'origine implique naturellement des différences symétriques dans la composition des deux dépôts littéraires et limite, de fait, la latitude dans le choix des ouvrages. En outre, au moment où Ameilhon choisit les ouvrages, les dépôts littéraires ont été largement diminués par les prélèvements massifs effectués au cours des années antérieures. En d'autres termes, l'étude qui suit nous renseignera autant sur les préférences et la logique d'acquisition suivie par Ameilhon, que sur celles des anciens possesseurs des bibliothèques et celles des nouveaux dépositaires publics de livres tirés des dépôts littéraires. Il convient donc de rester prudent face à la tentation de déduire une politique documentaire des statistiques qui suivent. Rien n'empêche, en revanche, de mettre en évidence certaines lignes de force.

On a donc procédé à l'étude ciblée de deux prélèvements, choisis pour leur importance quantitative et la certitude du transfert des livres vers la bibliothèque de l'Arsenal<sup>9</sup>. Le premier porte sur 598 ouvrages extraits du dépôt des Cordeliers en ventôse an VII ; le second, sur 328, tirés du dépôt de Louis-la-Culture en germinal an IX. Dans cette analyse comparative, on retiendra trois paramètres – le format, la date d'édition et la classe bibliographique<sup>10</sup>.

La représentation graphique de la part relative des différents formats donne à voir une opposition très nette : les petits formats (in-16, in-12 et in-8°), largement prépondérants dans la liste des Cordeliers, ne représentent qu'une part mineure des livres prélevés à Louis-la-Culture, où dominent les grands formats (in-4° et in-folio) : voir les graphiques 1 et 2.

Cette différence s'explique naturellement par le type d'ouvrage et par leur date d'édition. En d'autres termes, l'évolution des formats est corrélative de celle de leur usage et de la nature de l'ouvrage. L'analyse comparative des dates d'édition ne laisse aucun doute sur ce point : voir les graphiques 3 et 4.

Sans surprise, la surreprésentation des petits formats correspond à celle des ouvrages édités au XVIII<sup>e</sup> siècle et celle des grands formats, aux éditions des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Il n'est guère plus surprenant que le dépôt de bibliothèques d'émigrés et de condamnés regroupe une majorité d'éditions récentes et de petit format, plus faciles à transporter. À l'inverse, les bibliothèques ecclésiastiques regroupées à Louis-la-Culture contiennent une majorité d'ouvrages anciens, dont nombre appartiennent aux grandes collections de référence ; édités dans des formats plus imposants, ils sont destinés à être consultés sur place.

La répartition des ouvrages en classes bibliographiques appelle davantage de nuances. D'une part, l'ouverture des religieux à des domaines autres que la théologie n'est plus à démontrer<sup>11</sup> ; de l'autre, la diversité des bibliothèques individuelles est à la hauteur de celle des centres d'intérêt et des spécialités professionnelles de leurs anciens possesseurs<sup>12</sup>. Il en résulte une forte hétérogénéité dans la collection de livres formée au dépôt des Cordeliers et une polarisation plus marquée à Louis-la-Culture : voir les graphiques 5 et 6.

Il ne paraît pas nécessaire de s'étendre sur le déclin de la jurisprudence (J) et de la théologie (T) dans les éditions du XVIII<sup>e</sup> siècle ; ces deux classes ne représentent ainsi que 10% des ouvrages extraits des Cordeliers. On notera, en revanche, qu'Ameilhon, par ailleurs implacable sur le « fatras théologique » encombrant les dépôts, n'a pas dédaigné

9. Ars. Ms. 6501, f. 204-213 (dépôt des Cordeliers) et f. 244-248 (dépôt de Louis-la-Culture).

10. On a suivi, pour la partition en classes bibliographiques, celle adoptée par la bibliothèque.

11. Sur ce point, voir Jacques-Olivier Boudon, *Napoléon et les cultes. Les religions en Europe à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle (1800-1815)*, Paris, Fayard, 2002, p. 18 ; Claude Jolly, « Unité et diversité des collections religieuses », dans *Histoire des bibliothèques françaises, Les bibliothèques sous l'Ancien Régime 1530-1789*, dir. C. Jolly, Paris, Promodis, 1988, p. 11-28. Sur la place des « progrès de l'écrit » dans la dialectique entre Écriture et Tradition, au sein de l'Église médiévale, voir Henri-Jean Martin, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, Paris, Albin Michel, 1988, p. 170. Sur les « violentes plaintes » contre la « lecture de romans par les séminaristes » dans les années 1780, voir Robert Bonfils, Guglielmo Cavallo et Roger Chartier, *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Seuil, 2001, p. 369.

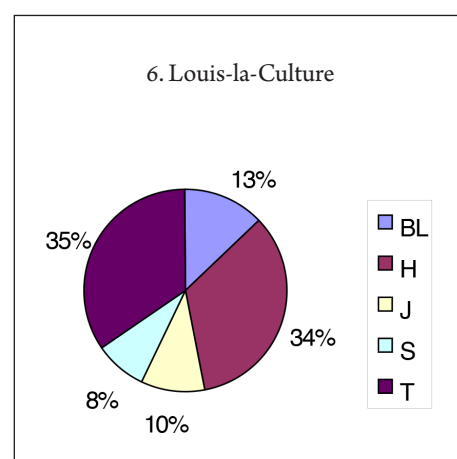
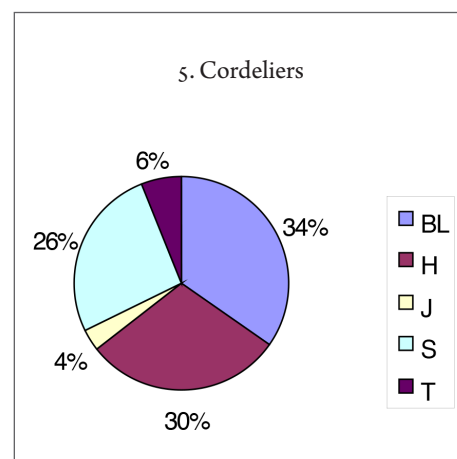
12. Sur la composition des bibliothèques particulières, voir Michel Marion, *Les Bibliothèques privées à Paris au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (1750-1759)*, Paris, Bibliothèque nationale, 1978, en particulier p. 117 et suiv.

les ouvrages de cette classe. Son choix au dépôt de Louis-la-Culture rappelle non seulement le caractère encyclopédique de la bibliothèque de l'Arsenal mais aussi l'importance accordée à la possession d'ouvrages précieux par leur reliure, l'ancienneté et/ou la rareté de l'édition, leur valeur référentielle, etc. Ce choix est donc simultanément celui d'un bibliophile et celui d'un administrateur soucieux d'asseoir le rang de l'établissement dont il a la charge. L'histoire (H) n'en demeure pas moins la classe la mieux représentée dans ces deux prélèvements, devant les belles-lettres (BL) et les sciences (S).

Deux profils type apparaissent ainsi nettement : une édition récente et dans un petit format d'un ouvrage littéraire, historique ou scientifique (dépôt littéraire des Cordeliers) ; un ouvrage de théologie ou d'histoire, dans une édition ancienne et de grand format (dépôt de Louis-la-Culture). Ces deux prélèvements cumulés ont permis l'intégration, dans la collection de la bibliothèque de l'Arsenal, de 926 ouvrages ainsi distribués :

Format		Date d'édition		Classes	
In-12	364	18 <sup>e</sup> s.	563	H	233
In-8°	229	17 <sup>e</sup> s.	202	BL	202
In-4°	183	16 <sup>e</sup> s.	109	S	147
In-fol.	139	15 <sup>e</sup> s.	5	T	123
In-16	3			J	44

D'autres études similaires permettraient d'éclairer l'évolution de la composition de la bibliothèque au cours de cette période de fort accroissement. Les goûts d'Ameilhon et la nature de l'offre de livres disponibles dans les dépôts littéraires ont nécessairement modifié la configuration de la collection constituée par le comte d'Artois. La grande redistribution culturelle opérée par le truchement des dépôts littéraires constitue un moment fort dans l'histoire de l'établissement. Située au carrefour de l'histoire du livre, de la lecture et des institutions, son étude apporte un éclairage unique, tant sur la collection que sur les partis pris intellectuels d'un acteur central de l'actualisation des Lumières dans la nouvelle configuration institutionnelle, culturelle et épistémologique du tournant du siècle.





## MAGALI SOULATGES

### Cataloguer des éditions de Crébillon père conservées à l’Arsenal : étude de cas

#### Les tragédies de Crébillon : dates de création et de première(s) édition(s)

- 1705 29 décembre : *Idoménée*  
Fr. Le Breton, 1706, 1 vol. 12°
- 1707 14 mars : *Atrée et Thyeste*  
2 éd. P. Ribou, 1709, 1 vol. 12°
- 1708 14 décembre : *Électre*  
2 éd. P. Ribou, 1709, 1 vol. 12°
- 1711 23 janvier : *Rhadamisthe et Zénobie*  
P. Ribou, 1711, 1 vol. 12° ; plusieurs états
- 1714 7 février : *Xercès*  
3 éd. Prault fils, 1749, 1 vol. 12° et 1 vol. 8° (2) + [s. n.], La Haye, 1 vol. 8°
- 1717 10 avril : *Sémiramis*  
P. Ribou, 1717, 1 vol. 12° ; 2 états
- 1726 29 avril : *Pyrrhus*  
2 éd. V<sup>ve</sup> Coustelier, 1726, 1 vol. 8° ; 2 éd. V<sup>ve</sup> Coustelier / T’Serstevens, 1726, 1 vol. 12°
- 1748 20 décembre : *Catilina*  
3 éd. Prault fils, 1749, 1 vol. 12° ; 2 éd. Prault fils, 1749, 1 vol. 8° ; Prault fils / Lemmens, 1749, 1 vol. 8° ; [s. n.], La Haye, 1 vol. 8° ; Paris/Gênes, Giraud, 1749, 1 vol. 8° ; La Haye, Scheurleer, 1749, 1 vol. 12°
- 1754 29 décembre : *Le Triumvirat*  
4 éd. Ch. Hochereau, 1755, 1 vol. 12° et 1 vol. 8° ; Imprimerie Royale, 1755, 1 vol. 4° ; Amsterdam, M.-M. Rey, 1755, 1 vol. 8°

#### 1. Introduction

Cette recherche bibliographique est liée à ma thèse, soutenue en 2000 : *Prosper Jolyot de Crébillon et la tragédie « à l’antique » : stratégies et enjeux de la représentation*. Sa justification était alors double :

– vérifier, dans le cadre d’une étude de réception du dramaturge, la pertinence de déclarations malveillantes de Voltaire prétendant que son ennemi Crébillon n’était ni lu ni édité, ainsi que celles de ses éditeurs de 1753 affirmant eux aussi : « quant aux gains considérables, que selon le sieur de Crébillon, les libraires ont dû faire sur ses ouvrages, c’est une illusion de l’amour propre. Depuis dix-huit ans il ne s’en est fait que deux éditions, et il existe encore un grand nombre de la seconde »<sup>1</sup> ;

– en l’absence d’édition moderne du dramaturge, établir une première « bibliographie jolyotine » clarifiant notamment la situation éditoriale de Crébillon à son époque – il s’agissait ici (démarche au demeurant classique dans le cas d’une étude d’auteur)

Pour citer cet article :

Magali Soulatges, « Cataloguer des éditions de Crébillon père conservées à l’Arsenal : étude de cas », *Bibliothèques, bibliophilie, bibliographie. Journée des jeunes chercheurs de la Société Voltaire 2013*, dirigée par Béatrice Ferrier et Stéphanie Géhanne Gavoty (*Voltaire numérique 2*), Ferney-Voltaire, Société Voltaire, 2013, p. 15-21

1. *Mémoire pour les sieurs Dammeville, Nyon, et autres libraires de Paris, demandeurs et défendeurs, contre le sieur de Crébillon, l’un des quarante de l’Académie française, défendeur et demandeur*, [Paris], imp. de Moreau, [1753], p. 11.

d'établir un inventaire des éditions XVIII<sup>e</sup> identifiées, avec description bibliologique et localisation d'exemplaires.

La longue enquête bibliographique menée a conduit aux éléments suivants :

- En contradiction avec les assertions de Voltaire, j'ai découvert de nombreuses éditions du dramaturge au XVIII<sup>e</sup> siècle (plus d'une soixantaine parues de son vivant), repérées et/ou identifiées à partir de sources comme les grandes bibliographies rétrospectives, catalogues de libraires anciens, catalogues de vente de fonds de librairie, etc., ainsi qu'à la faveur d'enquêtes de terrain dans plusieurs collections et fonds patrimoniaux (bibliothèques publiques, parisiennes et de province).

- Le marché éditorial caractérisé par des réemplois fréquents, en totalité ou partiellement, d'éditions antérieures (émissions sous titre de relance, édition augmentée), montre une activité éditoriale non négligeable autour du dramaturge, au carrefour de considérations commerciales (gestion de stocks d'invendus, etc.) et de stratégies liées à l'audience d'un auteur vivant.

- La mise au jour de problèmes récurrents de Crébillon avec ses éditeurs, dont le *Mémoire pour les sieurs Dammeville...* peut donner une assez juste idée, montrant la place du dramaturge, bien avant Beaumarchais, dans l'évolution du statut des droits d'auteur au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Forte de ces constats, l'enquête bibliographique s'est alors orientée vers ces questions : quelle histoire éditoriale de Crébillon reconstituer, et quel rôle lui assigner dans le processus de construction de l'image d'un auteur passé très vite de l'adulation au décri, aux côtés d'autres représentations plus proprement littéraires ou encore politiques – la fameuse querelle Crébillon/Voltaire cristallise une opposition de deux systèmes « culturels » (la littérature « officielle » contre la littérature « philosophique ») ?

La reconstitution de cette histoire éditoriale a permis la confrontation à plusieurs problèmes de l'édition d'Ancien Régime, plus particulièrement dans les deux premiers tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle :

- Le texte dramatique apparaît nettement comme un secteur particulier de l'imprimerie et de la librairie, avec des pratiques et usages spécifiques, tant au niveau de la fabrication concrète du livre que de ses modes de diffusion/commercialisation (vente en brochure par exemple).

- L'édition théâtrale, notamment dans le cas d'un auteur en train de faire carrière, recourt volontiers à une stratégie commerciale du recueil, « augmenté » au fur et à mesure de l'évolution de cette carrière : on est alors amené à s'interroger sur la notion d'« œuvres complètes » ou de « théâtre complet » dans leur rapport aux matérialités du livre, non pas seulement d'un point de vue intellectuel.

- De même, il convient de s'interroger sur l'objet « bibliothèque dramatique », en lien avec cette politique éditoriale du recueil, lorsque des recueils factices constitués par un collectionneur imitent par exemple à la page de titre près (ou ne cherchent pas à imiter) la structure de volumes pensée par un libraire selon une stratégie commerciale précise.

S'y ajoute la difficulté, dans le cas de Crébillon, de remonter à des manuscrits et copies utilisées par l'imprimeur dans son atelier : établir le texte crébillonien est une entreprise d'autant plus malaisée que l'on se trouve en présence d'une œuvre peu surveillée par son auteur et que les sources archivistiques font défaut. Le théâtre de Crébillon par ailleurs échappe souvent au cadre légal de la Librairie (nombreuses éditions non couvertes par un privilège, et souvent imprimées en Hollande).

## 2. Édition dramatique et politique du recueil : le cas des éditions Ribou

Mis à part Le Breton, qui publie d'original *Idoménée* en 1705, le grand éditeur de Crébillon dans la première partie de sa carrière est le libraire Pierre Ribou, à qui succède en 1719 sa veuve – les six premières pièces du dramaturge donnent lieu à des éditions séparées, réunies ensuite en recueils. Ces « recueils Ribou » sont les suivants :

1. Ribou 1711 (1 vol. 12°)
2. Ribou 1713 [1715 ?] (1 vol. 12°)



3. Ribou 1716 (1 vol. 12°)
4. Ribou 1717 (1 vol. 12°)
5. V<sup>e</sup> Ribou 1720 (1 vol. 12°)
6. V<sup>e</sup> Ribou 1730 (1 vol. 12°)
7. Gandouin *et al.* 1737 (2 vol. 12°)

Les Ribou sont une jeune dynastie d'imprimeurs-libraires parisiens, dont la boutique est située Quai des Augustins ; leur notoriété et leur fortune sont assises à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, grâce notamment à Jean Ribou, l'éditeur de Molière. . . plusieurs fois embastillé et même condamné aux galères pour commerce de livres prohibés. Pierre Ribou reprend l'affaire familiale à son compte le 17 août 1697 et exerce de concert avec son père jusqu'en 1700 ; il meurt le 12 juin 1719<sup>2</sup>. Selon Beauchamps, Pierre Ribou, grand amateur de théâtre, avait « obtenu un privilège général pour toutes les pièces du Théâtre François, [...] les imprimait pour les mettre en recueil et négligeait de rapporter les approbations et les dates de l'impression, ce qui caus[ait] souvent de la confusion »<sup>3</sup>. Marie Ricard, veuve de Pierre Ribou, reprend le fonds de commerce ce même 12 juin 1719.

La politique du recueil adoptée par Ribou pour le théâtre de Crébillon correspond à une pratique répandue pour l'édition des œuvres dramatiques, en particulier au début du XVIII<sup>e</sup> siècle – la forme standard est celle d'un recueil (avec page de titre générale) de petits in-12° imprimés par demi-feuilles, de six (demi-)cahiers la plupart du temps, chaque pièce (avec pagination et signatures séparées) pouvant être parallèlement vendue sous forme séparée. Du fait de sa souplesse, cette formule éditoriale présente plusieurs avantages d'un point de vue commercial :

- Elle permet une gestion au plus près des stocks, avec des réajustements possibles (réimpressions de réassortiment ou écoulement de reliquats) en fonction de la demande.
- Elle permet de jouer avec la légalité par des reports partiels de privilèges (*cf.* un arrêt du Conseil rendu à l'encontre de Pierre Ribou le 23 août 1700, révoquant le privilège obtenu « pour un recueil de pièces de théâtre de La Fosse, attendu qu'il [Ribou] a compris [dans ce recueil] un *Démocrate* et un *Retour imprévu* qui ne sont pas de cet auteur »).
- Elle permet de diversifier le mode de diffusion du texte dramatique en suivant au plus près l'actualité dramatique (vente d'éditions séparées) et en diffusant parallèlement des recueils collectifs.

Trois avantages qui n'arrangent pas toujours le bibliographe moderne. . . : chaque recueil tend en effet vers l'exemplaire particulier, donc unique, et il est parfois difficile de remonter jusqu'à un « recueil type », même en présence d'une page de titre générale identique d'un exemplaire à l'autre.

### Les éditions Ribou : présentation sommaire

1. Les recueils publiés par Pierre Ribou de 1711 à 1717 (1711, 1713, 1716 et 1717) : il s'agit là plutôt d'éditions « collectives » que d'« œuvres complètes », Crébillon n'étant ici qu'à l'aube de sa carrière.

Ces recueils sont tous couverts par un privilège accordé à Crébillon, puis cédé à Ribou, pour « un Recueil de pièces de théâtre et autres ouvrages de sa composition » (privilège de 10 ans, à compter du 8 février 1711) ; néanmoins, les recueils ne reportent jamais ce privilège général, et chaque pièce, à quelques rares exceptions, y est insérée avec ses propres permissions de librairie. Les dates correspondent approximativement à l'actualité dramatique crébillonienne, permettant dans certains cas une datation au mois près de la sortie en librairie : 1711 est l'année du succès de *Rhadamisthe et Zénobie*, 1713 correspond très probablement à la lecture fin août de *Xercès* par les Comédiens Français avant la création de la pièce début février 1714, 1716 recouperait de même la date de réception de *Sémiramis* par les Comédiens le 3 octobre, et 1717, avec une première en avril, pourrait marquer en même temps la rivalité naissante du poète avec Voltaire, dont la cabale se fait déjà l'écho.

2. *Liste des libraires et imprimeurs de Paris* dressée par la Chambre Syndicale des Libraires, [Paris], imp. de F. Delaulne, 1719.

3. *Recherches sur les théâtres*, Paris, Prault père, 1735, t. II, p. 442

Le recueil de 1711 (5 exemplaires étudiés) se présente sous une forme plutôt stable : il comprend l'édition originale d'*Idoménée* par Le Breton sous titre de relance au nom de Ribou, la première édition d'*Atrée et Thyeste*, la première ou la deuxième édition d'*Électre*, la deuxième ou la troisième édition de *Rhadamisthe* – la première édition ayant été enlevée en 8 jours, et probablement entièrement épuisée dès sa mise en vente séparée.

Les deux seuls exemplaires localisés et étudiés du recueil de 1713 diffèrent radicalement dans leur composition interne et par leur page de titre : l'un, composé à l'identique de l'édition de 1711, pourrait en être un reliquat sous titre de relance, tandis que l'autre, qui comprend la troisième édition d'*Idoménée* (1713), une deuxième édition d'*Atrée* de 1709, la troisième édition d'*Électre* (1715) et une quatrième édition (1713) de *Rhadamisthe*, se présente comme une anomalie, avec sa page de titre anachronique, en contradiction avec la date de l'édition d'*Électre*. Cet exemplaire étant unique dans notre inventaire, il est difficile d'imaginer la configuration exacte de l'exemplaire idéal.

Le recueil de 1716 (2 exemplaires étudiés) se rapproche par bien des aspects (contenu, composition de la page de titre) de l'exemplaire problématique de 1713 : il pourrait en être une émission actualisée, et ajustée, puisqu'il intègre une 5<sup>e</sup> édition de *Rhadamisthe* ; l'autre exemplaire est, lui, corrélé à la parution de *Sémiramis*, ajoutée en fin de recueil avec sa propre page de titre datée de 1717.

Le recueil de 1717 (5 exemplaires étudiés), qui s'intitule originalement « Théâtre de Monsieur de Crébillon » au lieu de « Les Œuvres de... », se présente comme celui de 1711 dans une configuration stable ; il témoigne d'une évolution des stocks du libraire puisqu'on n'y trouve aucune édition d'*Idoménée* antérieure à 1713 et d'*Électre* antérieure à 1715, qu'*Atrée* y figure dans une nouvelle édition (la troisième) et *Rhadamisthe* dans sa 5<sup>e</sup> édition ; s'y ajoute l'une ou l'autre des deux originales de *Sémiramis* – il s'agit ici de deux états de la même édition.

2. V<sup>e</sup> Ribou 1720 (4 exemplaires étudiés) : Pierre Ribou décédé, sa veuve propose une « nouvelle édition, revue et corrigée » des « Œuvres de Monsieur Crébillon » qui renonce en partie au principe du recueil en s'offrant sous la forme d'une édition avec pagination continue et signatures suivies (510 p.). En partie seulement : deux des exemplaires étudiés commencent en effet avec des cahiers de cette nouvelle édition en pagination continue, complétés à la fin par des reliquats séparés de *Rhadamisthe* (1713) et/ou de *Sémiramis* (1717). Il en ressort trois configurations de cette édition : « nouvelle édition » de 510 pages continues, d'*Idoménée* à *Sémiramis* ; 416 pages de cette « nouvelle édition » complétées par l'originale de *Sémiramis* ; 316 pages de cette même édition complétées avec la 5<sup>e</sup> édition de *Rhadamisthe* et l'originale de *Sémiramis*.

L'édition est couverte par une continuation de privilège accordée à la V<sup>e</sup> Ribou pour le *Théâtre François ou Recueil des meilleures pièces de théâtre et de poésie des anciens auteurs* (privilège de 12 ans, à compter du 20 septembre 1720). Le temps n'est désormais plus à une totalisation de l'œuvre de Crébillon mais à son inclusion, en tant qu'élément lui-même déjà constitué, dans une collection d'un autre type : celle d'œuvres aussi bien représentatives d'un genre que de l'excellence littéraire d'une nation (*Le Théâtre François ou Recueil des meilleures pièces...*), le « Théâtre » en question regroupant les œuvres « des sieurs La Fosse, Hauteroche, Pradon, Poisson, Boursault, Quinault, de la Grange, Dancourt, Baron, Crébillon »).

3. V<sup>e</sup> Ribou 1730 (1 seul volume répertorié) : cette nouvelle édition (couverte par le privilège général accordé en 1720 à la V<sup>e</sup> Ribou) constitue une édition globalement ligne à ligne de la précédente. Il paraît difficile d'en interpréter la justification commerciale, car des reliquats de l'édition de 1720 existent à la même date, que l'on va retrouver réemployés dans l'édition ultérieure de 1737. Par ailleurs, le seul exemplaire recensé comprend, ajouté en fin de volume, une édition de *Pyrrhus* de 1730 publiée par Guérin, dotée de sa propre page de titre et de ses propres permissions de librairie. Une première question est ici de savoir d'où provient cette édition « postiche » : a-t-elle été ajoutée au volume selon le principe du recueil factice par le propriétaire de l'exemplaire en question, ou cette édition relève-t-elle d'un fonds d'assortiment de la V<sup>e</sup> Ribou, qui aurait complété elle-même son édition en y ajoutant *Pyrrhus* ? « [L]a tragédie de *Pyrrhus* ne faisait point partie du fonds du sieur Ribou », indique le mémoire notarié de 1753, exposant les

modalités du rachat du fonds de librairie de la Veuve par les Libraires Associés en 1736. L'autre question étant de savoir si, dans le cas d'une démarche éditoriale du libraire, il y a eu entente entre les deux libraires pour la mise sur le marché de cette édition hybride ; auquel cas 1730 marquerait une nouvelle étape dans l'histoire éditoriale de Crébillon, avec l'entrée du dramaturge dans un domaine partagé. De fait, les éditions complètes du théâtre de Crébillon publiées à partir de cette date ne seront plus données que par des libraires associés, sous adresse commune ou partagée.

4. Gandouin *et al.* 1737 (2 vol.) (5 exemplaires étudiés) : c'est l'édition *casus belli*, qui inaugure avec fracas une longue mésentente du dramaturge avec ses éditeurs, fondée sur une revendication opiniâtre de l'inaliénabilité de ses droits d'auteur par le poète.

Les circonstances : en 1736, « plusieurs libraires associés ach[ètent] 32 000 livres le fonds de librairie du sieur Ribou, dont ces cinq pièces [les 5 premières, sans *Pyrrhus*] du sieur de Crébillon f[ont] partie et pour lesquelles ils obt[iennent] en 1737 un nouveau privilège du Roi »<sup>4</sup>. Ce privilège est accordé pour les « Théâtres de Pradon et de Crébillon », lesquels s'insèrent dans un projet de *Répertoire du théâtre français*. P.-M. Huart en est initialement le seul bénéficiaire, pour une période de neuf années à compter du 5 avril 1737, avant de s'associer le 9 avril suivant à Pierre Gandouin l'aîné, aux deux Jean-Luc Nyon, à Gabriel Valleyre et à Jacques Clousier : un extrait de leur accord, « chacun pour un sixième », est reporté à la fin du privilège. Le *Mémoire pour les sieurs Dammoneville*<sup>5</sup> mentionne la part reçue par Crébillon dans la transaction directe avec Huart, théoriquement contre « corrections et additions », au titre de la reconnaissance de ses « droits d'auteur », ainsi que la nouvelle cession de privilège « à perpétuité » du dramaturge aux Libraires Associés, dont le dramaturge contestera bientôt âprement les termes.

Les enjeux : le conflit opposant Crébillon à ses libraires à l'occasion de cette édition de 1737 montre comment le dramaturge entend saisir l'opportunité de la transmission d'un privilège sur ses œuvres pour, se dégageant du monopole de ses éditeurs, asseoir économiquement son statut d'auteur sur la reconnaissance contractuelle, encadrée juridiquement donc, d'une propriété littéraire pérenne, monnayable librement et autant de fois que nécessaire. Face à ces fantaisies d'homme de lettres, les libraires réagissent en arguant de ce « qu'un manuscrit vendu par celui qui en est l'auteur, acheté et payé par un libraire, ne diffère en rien de tous les autres effets qui sont dans le commerce ; que la livraison du manuscrit et le paiement de la somme convenue en consomment irrévocablement la vente ; que le vendeur enfin perd la propriété de son ouvrage, et qu'elle est entièrement transmise à l'acquéreur » (argumentaire reproduit en 1753 dans le *Mémoire pour les sieurs Dammoneville*, p. 6). Cette démarche de Crébillon en 1737 cependant, qui se solde dans un premier temps par un arrangement amiable auquel la récente admission du dramaturge à l'Académie française (1731) et sa nomination comme censeur royal puis de police (1733 et 1735) ne sont sans doute pas étrangères, prélude bien à une résolution définitive de ce type de conflit par la reconnaissance juridique des droits d'auteur, tel que le marquera l'arrêt du 21 mars 1749 en faveur de Crébillon, « qui juge que les productions de l'esprit ne sont point au rang des effets saisissables ».

L'édition Gandouin de 1737 en 2 volumes réutilise de façon extrêmement complexe et sophistiquée les éditions 1720 et 1730 de la V<sup>e</sup> Ribou, selon des modalités de démembrement difficilement compréhensibles mais avec l'arrière-pensée manifeste d'offrir une édition « unifiée », ce dont témoigne le recours à une pagination continue ; explicitement annoncée dans la table générale, la tragédie de *Pyrrhus* soit y figure sous la forme d'un réemploi de l'édition Guérin 1730, soit correspond à une nouvelle impression puisque l'édition 1730 de la V<sup>e</sup> Ribou ne disposait pas d'autre *Pyrrhus* que celui de Gandouin. L'analyse bibliologique de cette édition de 1737 révèle par ailleurs deux autres particularités, compliquant d'autant son identification et sa description matérielle :

– Le démembrement des deux éditions de la V<sup>e</sup> Ribou en vue de leur reconfiguration contiguë en deux volumes incluant *Pyrrhus* entraîne plusieurs problèmes de raccords aux niveaux de la pagination et des signatures – l'intention de limiter les anomalies est visible,

4. *Mémoire pour les sieurs Dammoneville* [...] contre le sieur de Crébillon, Paris, Moreau, 1753, p. 6-7.

5. *Mémoire pour les sieurs Dammoneville*, p. 6-8.

mais elle n'empêche pas des redoublements de séquences de pagination et signatures qui embrouillent les données de collation : dans deux cas, un faux cahier (nouvellement imprimé, dans ce seul but) est carrément inséré à la jointure pour résoudre le problème.

– Sur l'un des deux exemplaires conservés à la bibliothèque de l' Arsenal est apposé sur la page de titre un becquet imprimé ajoutant, à la composition de la compagnie des libraires impliqués dans l'édition, le nom de De Poilly, inconnu au bataillon des éditeurs dans le *Mémoire des sieurs Dammeville...* de 1753 – l'enquête sur Charles De Poilly et sa place, réelle ou fictive (sur quels motifs ?), dans cette association de libraires de 1737 reste à mener.

### 3. Conclusion, sous forme de remarques et conseils méthodologiques

En matière de livre ancien, la « pratique des bibliothèques », thème de cette 4<sup>e</sup> Journée des jeunes chercheurs de la Société Voltaire, relève de l'évidence indiscutable : aucune hypothèse bibliologique ne peut en effet se dispenser de sa mise à l'épreuve concrète, livre en main, et donne ici tout son sens au concept de « bibliographie matérielle » ; par ailleurs, chaque exemplaire d'une édition artisanale doit être regardé comme une pièce, unique, du vaste puzzle bibliographique auquel la recherche dix-huitiémiste se trouve toujours, à un moment donné, confrontée.

De toutes les choses qu'il faut garder à l'esprit lorsqu'on mène ce type de recherche, nous en retiendrons cinq, qu'illustre la précédente étude de cas :

1. Le catalogue de bibliothèque, outil fondamental pour le chercheur bibliographe, n'est qu'une première étape de l'analyse bibliologique : pour des raisons aisément compréhensibles, toutes les réponses ne s'y trouvent pas (cas des éditions ligne à ligne, dont la collation sera identique à celle de leur modèle ; particularités d'exemplaires non mentionnées (exemple du becquet ajouté de l'édition Gandouin 1737 de Crébillon) ; cas toujours possibles d'erreurs dans la collation ou l'identification d'éditions ; pratiques de catalogage parfois différentes dans les bibliothèques étrangères, etc.).

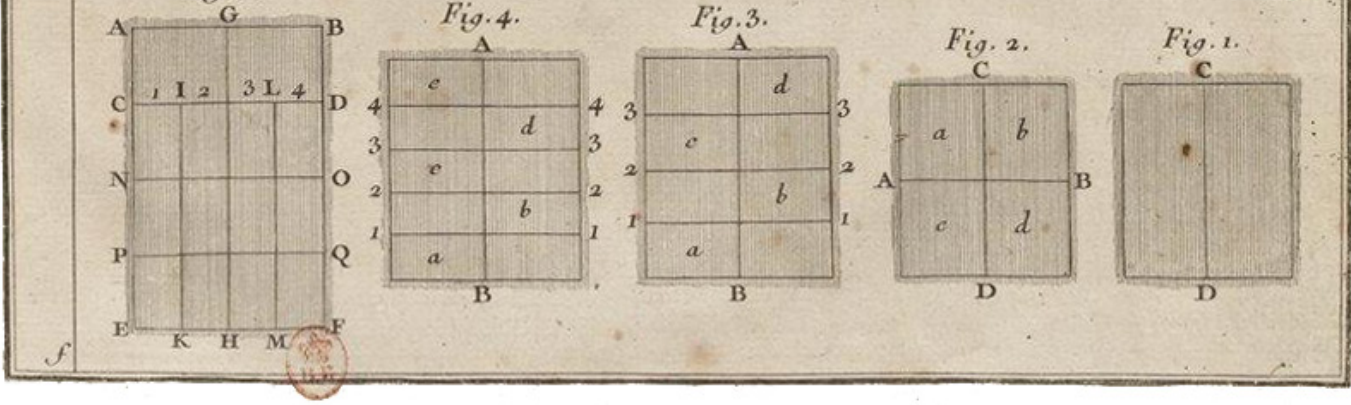
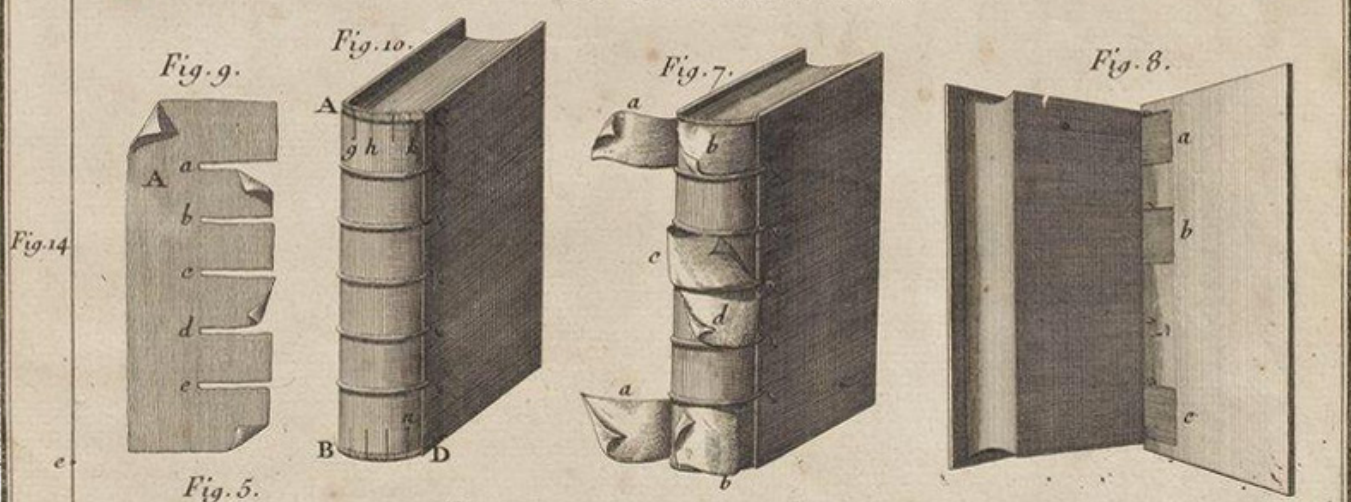
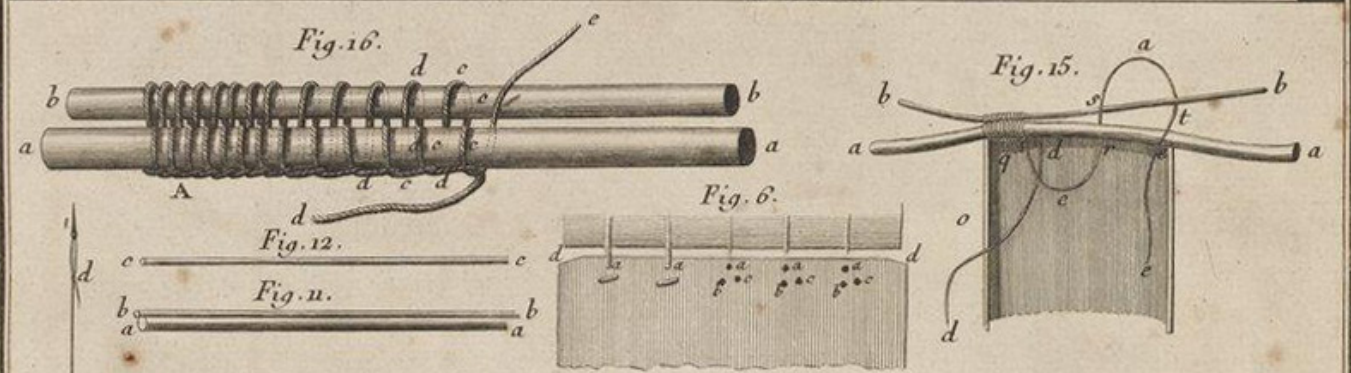
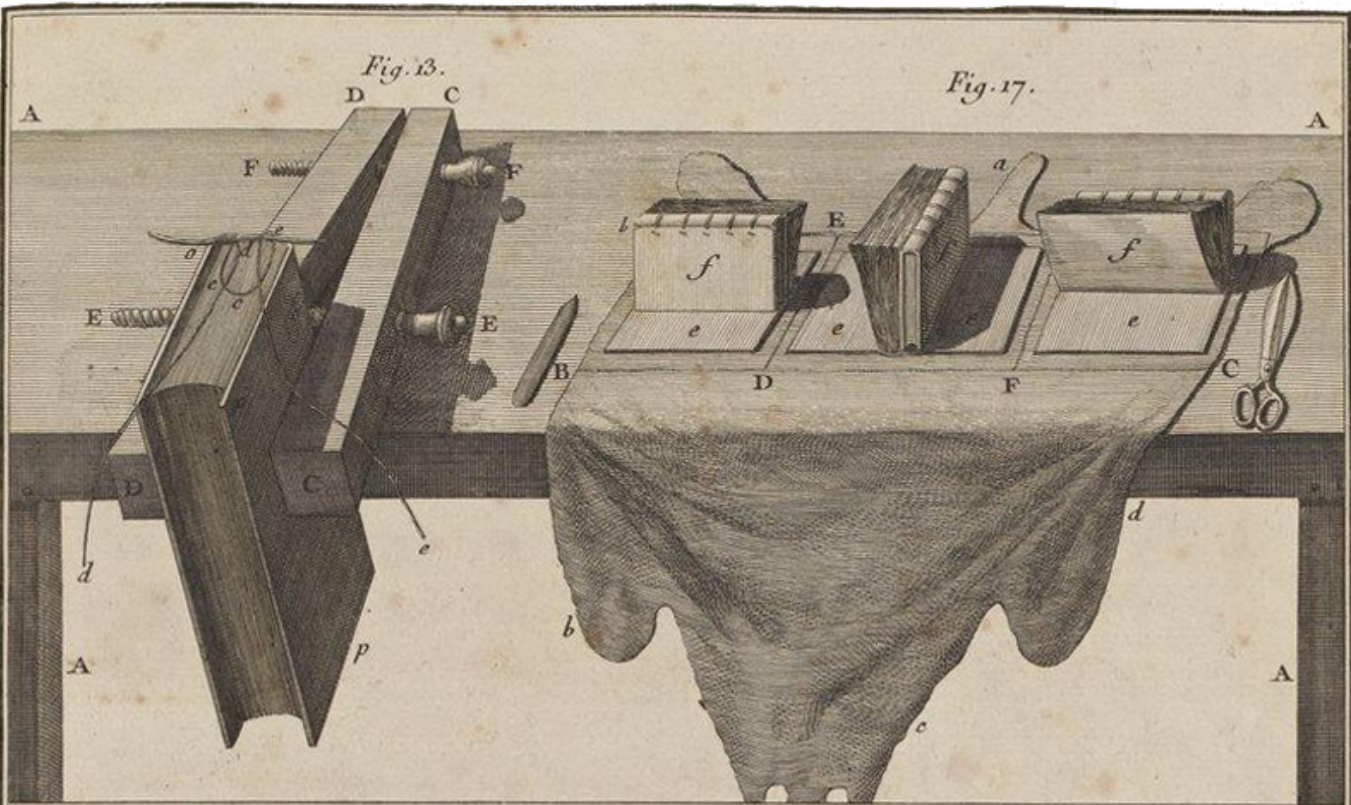
2. Si la numérisation a considérablement facilité le travail de repérage bibliographique du chercheur et l'accès aux éditions, elle a elle aussi ses limites pour une étude *matérielle* du livre ancien : on ne peut y recourir pour examiner une reliure, repérer un carton, identifier un filigrane, etc. ; se pose également le problème de certaines politiques de numérisation, passant outre l'intérêt d'accéder aux « particularités d'exemplaires » (cas du désherbage selon Google).

3. La recherche bibliographique ne peut au demeurant se priver des nombreuses autres ressources électroniques aujourd'hui mises au service de la connaissance du livre ancien, notamment les bases de données spécialisées sur les filigranes du papier, les reliures, le matériel typographique, les marques de provenance, etc., outils complémentaires de la description catalographique démontrant à chaque nouvelle intégration de données à quel point la recherche sur le livre ancien est fondamentalement une recherche collective.

4. La donnée statistique confine, en bibliographie matérielle, au préalable épistémologique : idéalement, l'interprétation devrait être assise sur une définition « mathématique » de l'édition étudiée (chiffres de tirages, nombre d'exemplaires recensés...), laquelle reste tributaire de l'histoire du livre dans son ensemble, ainsi que de l'histoire des bibliothèques – on ne peut analyser l'édition royale de 1750 de Crébillon, dont il reste nombre d'exemplaires, « sanctuarisés », dans les collections publiques et privées, de la même manière que l'unique exemplaire 1730 de la V<sup>ve</sup> Ribou qui pourrait tout aussi bien être un hapax (un défet, par exemple) ; sans oublier certaines conditions particulières de production et diffusion/circulation de l'imprimé telle, pour le théâtre, la vente en brochure aux portes du théâtre, qui rapproche à bien des égards l'édition dramatique « d'actualité » des imprimés éphémères (achetés à vil prix, prêtés, rendus, oubliés, perdus, détruits...).

5. L'enquête bibliographique en bibliothèque, enfin, s'inscrit toujours dans un faisceau d'enquêtes de terrain complémentaires dont il faut penser à mobiliser les résultats lorsqu'on se trouve devant l'objet étudié : pièces ou fonds d'archives permettant d'éclairer le statut ou l'histoire de telle édition ou exemplaire (inventaires après décès, catalogues

de libraires, catalogues de ventes de bibliothèques, archives de la librairie, archives de police, etc.), dossiers hétéroclites et recueils factices non dépouillés de pièces diverses, qui réservent parfois de très belles surprises, récompensant alors le chercheur bibliographe d'un travail souvent ingrat...



PEGGY MANARD

## Construire une base de données autour des reliures

Il arrive parfois que la source archivistique fasse défaut ou encore que peu de renseignements au sujet d'un auteur ou d'un personnage apparaissent dans une correspondance. Considérer le livre comme témoin d'une époque peut s'avérer très précieux, car au-delà du texte, sa facture et ses décors détiennent beaucoup d'informations si le chercheur a la patience de les indexer.

Les reliures armoriées à l'époque de l'Ancien régime témoignent de l'activité des ateliers de production. En prenant le soin d'en indexer les typologies de décor d'une manière systématique à l'instar des bases de données, elles nous renseignent sur les procédés de création des artisanats d'art mais aussi sur l'histoire des œuvres littéraires, du livre et des bibliothèques.

Mais le livre est aussi partie intégrante de l'identité de son possesseur. Les reliures armoriées affirment l'existence d'un style développé par les acteurs de l'époque pour la reconnaissance d'un statut social ou hiérarchique.

### L'intérêt du recensement des reliures

Depuis les années 2000, l'essor des bases de données mises au service du patrimoine permet au public d'accéder à de nombreux objets d'art en ligne, et pour certaines, à des livres précieux. Plusieurs projets de bibliothèques européennes présentent des reliures : la *Database of bookbindings*<sup>1</sup> de la British Library en Angleterre, l'*Einbanddatenbank*<sup>2</sup> qui réunit des bibliothèques patrimoniales en Allemagne, et la base des *Reliures estampées à froid, 12<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles*<sup>3</sup> de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (BSG) à Paris. Alors que l'inventaire londonien met en valeur le caractère précieux et esthétique de la reliure d'art<sup>4</sup> – vitrine de ses collections –, les bibliothèques allemandes ont réuni un corpus de frottis afin de remonter la filiation des fers de décoration qui les constituent<sup>5</sup>. Pour sa part, la

Pour citer cet article :  
Peggy Manard, « Construire une base de données autour des reliures », *Bibliothèques, bibliophilie, bibliographie. Journée des jeunes chercheurs de la Société Voltaire 2013*, dirigée par Béatrice Ferrier et Stéphanie Géhanne Gavoty (*Voltaire numérique 2*), Ferney-Voltaire, Société Voltaire, 2013, p. 23-33

1. <[www.bl.uk/catalogues/bookbindings](http://www.bl.uk/catalogues/bookbindings)> consulté le 30 avril 2013.

2. <[www.hist-einband.de](http://www.hist-einband.de)> consulté le 30 avril 2013.

3. <[bsg-reliures.univ-paris1.fr/fr/accueil](http://bsg-reliures.univ-paris1.fr/fr/accueil)> consulté le 30 avril 2013.

4. Bien que les fiches bibliographiques soient précises quant à la déclinaison de la notice bibliographique, la description minutieuse des typologies de reliures et des provenances, ce répertoire n'est pas destiné au chercheur mais plus à l'amateur qui viendrait, ici, admirer les reliures et se documenter sur leur histoire.

La page « Gallery », accessible via le menu, affiche plusieurs icônes relatifs à différents siècles. En cliquant sur ces derniers, l'internaute accède à un corpus de reliures représentatives du siècle choisi. Ce qui peut être perturbateur pour le chercheur et rendre la recherche aléatoire, c'est que l'image de l'icône change incessamment tout comme le corpus qui lui est associé, le but de ce changement étant de diversifier constamment les reliures présentées pour renouveler « l'exposition en ligne ».

5. Martine Delaveau, Yann Sordet, Isabelle Westeel, « Penser le catalogage du livre ancien à l'âge du numérique », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, 4, p. 58 <[bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-04-0052-011](http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-04-0052-011)> consulté le 7 mai 2013.

Plusieurs chercheurs, pendant la première moitié du xxe siècle, ont parcouru les fonds anciens des bibliothèques patrimoniales en Allemagne, où ils ont relevé des frottis de reliures estampées à froid datant du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle. Les papiers ont été archivés dans quelques bibliothèques allemandes qui se sont associées pour la création de la *Einbanddatenbank* qui recense les photographies de ces frottis avec leur référencement. Le principe est de tisser des liens entre les fers, les plaques et les ateliers de production grâce au système de requêtes instantanées et illimitées des bases de données informatisées.

Contrairement à la *Database of Bookbindings*, la *Einbanddatenbank* est très spécialisée et, déjà compliquée pour les chercheurs, elle ne s'adresse en rien à un public amateur. La langue est uniquement allemande, les termes sont spécialisés à l'étude des reliures et relatifs à un langage utilisé par les catalogues, les experts du livre.

Voir Ernst Kyriss, *Verzierte gotische Einbände im alten deutschen Sprachgebiet*, Stuttgart, M. Hettler, 1951-1958. Kyriss, l'un de ces chercheurs, a su imposer la méthode de l'indexation systématique dans les bibliothèques pour étudier l'histoire des fonds anciens, et plus particulièrement celle des reliures.

BSG, dont le fonds ancien conserve des reliures majoritairement estampées à froid et en provenance de différents pays européens, envisage la constitution d'un florilège illustrant l'art de la reliure entre le XII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>.

Rendre accessible au public les documents précieux aux modalités de conservation et de consultation particulières, exposer en ligne des chefs-d'œuvre, telles sont ces considérations propres aux politiques nouvelles des bibliothèques. L'intérêt de ces projets réside aussi en l'étude des collections qu'ils présentent et en la mise en lumière de leur valeur documentaire<sup>7</sup>. Le recensement des livres aux reliures prestigieuses met en avant la particularité des textes au même titre que leur présentation, d'un point de vue esthétique.

La reliure d'art n'a pas pour seul intérêt de décorer les livres, elle signe une collection pour les bibliophiles. Alors qu'au Moyen-âge les blasons arborés par les familles foisonnent<sup>8</sup>, symboles d'une lignée, ils apparaissent, sous l'Ancien régime, sur la couverture des livres afin de signifier leur appartenance à une collection bien déterminée. Cette particularité d'exemplaire qu'est la reliure armoriée, bien plus que de rappeler la provenance du livre, révèle d'autres secrets. La base Provenance des livres anciens<sup>9</sup> de la Bibliothèque municipale de Lyon recense toutes les marques de possession (ex-libris manuscrits, cachets, armes, etc.) retrouvées sur les livres de son fonds ancien<sup>10</sup>. Dans cette filiation, et durant quatre années, la BnF m'a accueillie en tant que chercheuse invitée et associée pour travailler sur la conception puis l'alimentation d'une base de données : le *Répertoire des reliures armoriées de la Bibliothèque de l'Arsenal* (ill. 1 et 2). Ce projet a pour but d'inventorier toutes les reliures du fonds ancien du département de la Bibliothèque de l'Arsenal arborant une armoirie<sup>11</sup>. Le fonds ancien de l'Arsenal a cette extraordinaire particularité que d'afficher une unité, représentative du livre ancien à Paris sous l'Ancien régime ; cela s'explique de par son histoire, car il a été créé sur une courte période, lors de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>. Le bénéfice d'un tel projet de recensement repose sur la reconstitution de l'histoire de la collection et sur sa mise en valeur.

L'avancée technologique permet aux bibliothèques de disposer aujourd'hui de tout un panel de procédés permettant d'adapter les ressources informatiques à leurs stratégies. Dans les années 90, depuis l'apparition des bases de données, les bibliothèques ont mis en place des catalogues informatisés rendant le contenu de leurs magasins accessible via un système de réseau informatique, et disponible à présent sur internet. Tous ces projets de banques de données sur les particularités des fonds se multiplient dans le cadre des campagnes de numérisation<sup>13</sup>, et ce d'autant plus que se développent parallèlement

6. Dans la continuité de Kyriss, Denise Gid et Marie-Pierre Lafitte ont procédé au même travail d'indexation de frotis de reliures estampées à froid en France : Denise Gid, Marie-Pierre Lafitte, *Les Reliures à plaques françaises*, Turnhout, Brepols, 1997 (Bibliologia, 15). Elles se sont associées à Yann Sordet, alors responsable de la réserve de la BSG, pour la création et l'alimentation de la base des *Reliures estampées à froid (12-18<sup>e</sup> siècles)*. Voir Yann Sordet, « Reliures en ligne : quelques réflexions autour de la base des reliures estampées de la Bibliothèque Sainte-Geneviève », *Bulletin du bibliophile*, 2007, n° 1, p. 3-8.

7. Gérard Dupouier (dir.), *Les Bibliothèques numériques*, Paris, Hermès science, 1999. Ce livre a été publié un peu avant l'apparition des premières bases de données en ligne sur les collections patrimoniales des bibliothèques, mais il présente d'une manière très claire les enjeux qui étaient présents quant à la numérisation des fonds spécialisés et leur accessibilité sur internet.

8. Michel Pastoureau, *L'Art de l'héraldique au Moyen Âge*, Paris, Seuil, 2009.

9. <[www.bm-lyon.fr/trouver/basesdedonnees/base\\_provenance.htm](http://www.bm-lyon.fr/trouver/basesdedonnees/base_provenance.htm)> consulté le 30 avril 2013.

10. Delaveau, Sordet, Westeel.

11. Peggy Manard, « Le répertoire des reliures armoriées de l'Arsenal », *Revue française d'histoire du livre* 129, 2008, p. 271-290.

12. En 1757, suite à la suppression de la charge de grand maître de l'artillerie, Antoine-René de Voyer dit le marquis de Paulmy est venu s'installer dans l'hôtel de l'Arsenal, où il a fondé sa bibliothèque. Soucieux de la pérennité de sa collection, il propose à Louis XVI de l'acquérir pour qu'elle rejoigne la bibliothèque royale et qu'elle ne soit pas dissolue à sa mort. Louis XVI décline et c'est son frère Charles-Philippe Capet, plus connu sous le nom du comte d'Artois, qui rachète la bibliothèque dans son intégralité (bâtiment, meubles et collection). En 1789, lorsque la Révolution éclate, le comte d'Artois émigre, l'Arsenal devient alors bien d'émigré confisqué pendant les saisies révolutionnaires. Le bâtiment est employé, par la suite, comme dépôt littéraire et le fonds ancien de l'Arsenal se voit enrichi des livres des congrégations religieuses de la ville de Paris.

Aujourd'hui, le fonds ancien de l'Arsenal représente quelques 200 000 volumes dont environ 10% serait armorié.

Voir Henry Martin, *Histoire de la bibliothèque de l'Arsenal*, Paris, Librairie Plon, 1900. Martine Lefèvre, Danielle Muzelle, « La bibliothèque du marquis de Paulmy », dans *Histoire des bibliothèques françaises : Les bibliothèques sous l'Ancien Régime 1530-1789*, dir. C. Jolly, Paris, Promodis-Cercle de la librairie, 1988, p. 303-315.

13. Ce site présente les projets de numérisation : <[www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/index.html](http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/index.html)>



Microsoft Access - [Livres2]

Formulaire d'entrée des livres

Éléments de la notice bibliographique

N° d'entrée du livre dans le Répertoire: [ ]  
 Cote fixe (format et classe): 4-T- [ ]  
 Cote (segment numérique): 19 [ ]  
 Auteur (premier auteur par ordre alphabétique): [ ]  
 Titre: Bible latin [ ]  
 Lieu d'édition: Venise [ ]  
 Imprimeur/Libraire: Franciscum de Hailbrun [ ]  
 Date d'édition: 1480 [ ]

Décor de la reliure

Type de peau: parchemin [ ]  
 Couleur: blanc [ ]  
 Format: in-folio [ ]  
 Date d'entrée à l'Arsenal: [ ]  
 Typologie du décor: sans décor à provenance [ ]  
 Technique décorative: décor doré [ ]  
 Siècle: Fin 15e [ ]

Les particularités d'exemplaire

N° livre:	identification:	Type de marque:	Réf photo:	N° Général:	N° photos:
1	MINIMES, Couvent des	armes	armes 4-T-19	25	30
1	DESCORZIER	ex-libris ms		37	1095
1	FORBESS, Guillaume	ex-libris ms		36	1095
1	MINIMES, Couvent des	ex-libris ms	ex-libris ms 4-T-720	40	4

Enr : 1 sur 4

Mode Formulaire

Microsoft Access - [Possesseur]

Formulaire d'entrée des possesseurs

Renseignements sur le possesseur

N° d'entrée des possesse: 506 [ ]  
 Identification: CHOISEUL, Léopold-Charles de [ ]  
 Dates: Lunéville 08/12/1724-M [ ]  
 Éléments de biographie succincte: Vicaire général de Mgr de Choiseul-Beaupré, 1757 abbé de St Arnould de Metz, 1758 évêque d'Evreux, 1759 archevêque d'Albi, abbé de Jovillier, prieur de Reuil, grand prévôt de Remiremont. Belle bibliothèque reliée en possession riche. Liste de tableaux.  
 Blason: Écartelé: aux 1 et 4, d'azur à la croix d'or, cantonnée de 18 billettes du même, 5 à chaque canton du chef, posées en sautoir, et 4 à chaque canton de la pointe, posées 2 et 2, aux 2 et 3, d'or à la croix ancrée de queues.  
 Devise, chiffre, monogramme: Aucune.

Photographies des marques de possession

N° photos:	Réf photo:
586	armes 4-S-4583

Enr : 1 sur 1

Ajouter la référence d'une photographie

Entrée de la collection du possesseur à l'Arsenal

N° entrée arsenal: [ ]  
 entrée arsenal: [ ]

Enr : 1 sur 1

Références bibliographiques

HERMAL (G.), OLIVIER (E.), ROTON (R. de), Manuel de l'amateur de reliures armoriées françaises, Paris, C. Brosses, 1924-1934 818	FRANKLIN (A.), Les anciennes bibliothèques de Paris : églises, monastères, collèges, etc., Paris, impr. impériale, 1867-1873	JOUGLA DE MORENAS (H.), WARREN (R. de), Grand armorial de France, Paris, Frankelve, Berger-Levrault, 1975	BRISSAC (duo de), Recueil généalogique de la bourgeoisie ancienne, Paris, Editions du S. G. A. F., 1954
GUIGARD (J.), Nouvel armorial du bibliophile : guide de l'amateur des livres armoriés, Paris, E. Rondeau, 1890 T. 1, p. 257	DU BUISSON, Armorial des principales maisons et familles du royaume, particulièrement de celles de Paris et de l'île de France, Paris, chez H. L. Guérin : L. F. Delatour, 1757	COURCELLES (J. B. P.), Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume et des maisons princières de l'Europe, Paris, l'auteur, 1822-1833	ANSELME DE SAINTE-MARIE, Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne, de la Maison du Roy et des anciens barons du royaume... Paris, la compagnie des libraires, 1726-1733
AUBERT DE LA CHESNAYE DES BOIS (F. A.), Dictionnaire de la noblesse, Paris, Vve Duchesne, Badiar, 1770-1786 T. 5, col. 663	LAMANT-DUHART (H.), Armorial général et nobiliaire français, s. l., s. n., 1975	JOINGHE D'ARDOYE (vicomte de), Armorial belge du bibliophile, s. l., Société des bibliophiles et iconophiles de Belgique, 1930	DAYRE DE MAILHOL (C. P.), Dictionnaire historique et héraldique de la noblesse française, Paris, Impr. de la noblesse, 1897
GRANGES DE SURGERES (A. L. T. M.), Histoire nobiliaire : 2500 actes de l'état civil ou notariaux concernant les familles de l'ancienne France (XVe-XVIIIe), Nantes, l'auteur, 1895 T. 1, col. 815-821	RIETSTAP (J. B.), Armorial général, Gouda, J. B. van Goor Zonen, 1894-1897	Armorial français ou Répertoire alphabétique de tous les blasons... Bruxelles : Eaubonne, H. P. J. Willems ; H. Lamant, 1963-	RENESE (T. de), Dictionnaire des figures héraldiques, Bruxelles, Société belge de Librairie, 1894-1903
POPLMONT (C.), La France héraldique, Saint-Germain, E. Heutte, 1874-1875			

Enr : 285 sur 569

Mode Formulaire

1 et 2. Les deux formulaires de recensement du Répertoire des reliures armoriées de la Bibliothèque de l'Arsenal. La base est interrogeable via des requêtes de tri suivant les critères d'indexation de ces deux formulaires. Actuellement, le projet de recherche n'est pas disponible pour lecteur car toutes les reliures aux armes n'ont pas encore été indexées. Si le lecteur n'a pas accès encore à ce répertoire, je reste disponible pour l'aider dans ses recherches et il peut me contacter par email (peggymanard@hotmail.com). Par ailleurs, un fichier papier non-exhaustif de provenances est disponible en salle de lecture de la Bibliothèque de l'Arsenal.

les programmes au service de la recherche scientifique<sup>14</sup>. L'exemple de la *Database of Bookbindings* de la British library est tout à fait parlant : la numérisation à fin de mise en ligne de reliures exceptionnelles permet le rayonnement de la bibliothèque auprès de lecteurs curieux des trésors qui y sont conservés ; elle limite également la manipulation qui pourrait nuire à leur conservation – champ de recherches pour lequel la British Library est reconnue en Europe<sup>15</sup>.

Si nous nous plaçons du point de vue du chercheur, les bases de données facilitent, par cet accès privilégié, la consultation de ces ouvrages. Hormis cet aspect pratique, il est intéressant de remarquer de quelle façon le livre y est indexé et pourquoi certains détails y sont inventoriés. Lors de la conception du *Répertoire des reliures armoriées de la Bibliothèque de l'Arsenal*, la question sur le choix des critères de sélection s'est clairement posée. Ce qui a été retenu (que l'on retrouve, pour le travail sur les possesseurs, dans la base *Provenance des livres anciens* ou, pour la description des reliures, dans la *Database of book-bings*) consiste en une fiche bibliographique établissant le lien avec le texte, la description de la reliure (matière, technique de décoration, style) et les noms des possesseurs avec leur fiche d'identité (nom, notes biographiques, photographies des marques de possessions retrouvées dans le fonds ancien de l'Arsenal).

Pour les chercheurs en histoire du livre et les professionnels des bibliothèques, l'intérêt de tels outils de recensement est évident. Mais il reste encore d'autres disciplines, tout autant intéressées par les livres anciens, qui méritent d'être informées sur les avantages qu'elles pourraient en retirer. Les chercheurs en Littérature se questionnant sur les auteurs, les textes et leur réception, trouveraient nombre d'informations que l'étude des sources d'époque seule ne peut leur apporter. C'est par l'observation du livre en tant qu'exemplaire avec ses particularités qu'il est aussi possible d'investiguer sur son ou ses lecteurs. En effet, une œuvre peut être destinée à un public bien particulier, connu de par les sources telles que les listes de souscripteurs par exemple. Cependant, la reconnaissance des possesseurs d'une édition particulière peut révéler un public différent, donnant une vision plus précise des personnalités qui la détenaient. Ainsi, la visite de chaque exemplaire d'une édition ou de plusieurs éditions d'un même texte nous informe sur les intentions de l'auteur ou de l'imprimeur, qui travaillent de concert. Enfin, l'étude des marques de possessions (armes, ex-libris, cachets, etc.) renseigne sur la catégorie des lecteurs. C'est en feuilletant le livre-objet et exemplaire unique que se dévoileront certains commentaires ou notes explicitant la manière dont les lecteurs de l'époque recevaient l'œuvre et l'intérêt qu'ils lui portaient. Une base recensant des photographies d'écritures autorise la reconnaissance de la main si cette même écriture est récurrente au sein d'une collection. Parfois, il est envisageable d'identifier celle des bibliothécaires, ce qui permet au chercheur de comprendre quelle place occupe le texte dans la collection et d'en déduire le cas échéant quelque intention. La multiplicité des requêtes de tri d'une base de données ouvre une dimension inexplorée qui fait travailler l'imagination.

consulté le 30 avril 2013. À titre d'exemple, la bibliothèque numérique européenne regroupe les collections numérisées des 27 États membres et, en 2010, plus de 14 millions de documents : <[www.europeana.eu/portal](http://www.europeana.eu/portal)> consulté le 30 avril 2013.

14. Claude Jolly, alors directeur de la Bibliothèque de la Sorbonne, dans le rapport *Politique patrimoniale de l'Établissement public de la Bibliothèque de France* en 1992, s'exprime en ces termes : « Le traitement catalographique est logiquement et chronologiquement premier dans la mesure où il permet d'identifier avec exactitude, de décrire et d'organiser de façon raisonnée (indexation) les objets collectés et conservés. Il constitue à la fois la condition de possibilité et le cœur de toute pratique scientifique dans l'établissement : le catalogue constitue le point de passage obligé pour accéder aux collections patrimoniales et c'est à juste titre que de nombreux chercheurs disent que la future institution vaudra pour une large part à proportion de la qualité et de l'exhaustivité de son catalogue. » Les bibliothèques ont donc conscience que le caractère exhaustif de leur catalogue informatisé, en plus de présenter au lecteur les notices bibliographiques, est essentiel pour le travail de recherche sur les collections et leur constitution. D'où le développement de bases de données en lien avec les catalogues indexant les particularités d'exemplaire (reliures d'art, provenances).

15. Helen Shenton, « A building as a catalyst for change: the new British Library Centre for conservation », *Liber quarterly: the journal of European research libraries* 17, 2007, n° 3-4 <[liber.library.uu.nl/index.php/lq/article/view/7891/8113](http://liber.library.uu.nl/index.php/lq/article/view/7891/8113)> consulté le 7 mai 2013. Helen Shenton, « Le nouveau centre de conservation de la British Library », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2009, n° 1, p. 53-60. Voir également sur le site de la British Library <[www.bl.uk/whatson/permgall/conservation](http://www.bl.uk/whatson/permgall/conservation)> consulté le 30 avril 2013.

## Étudier les fers de décor

Lorsqu'elle est poussée jusqu'à l'étude des fers de décor, la recherche croise l'histoire de la production et de la circulation du livre. Le travail d'indexation de la *Einbanddatenbank* a pour but de créer des filiations entre les fers ou plaques de décor de reliures allemandes estampées à froid afin de déterminer leur provenance d'ateliers. Ce qui est tout à fait pertinent lorsqu'une reliure n'est pas signée, puisque grâce à la reconnaissance de ses fers, il est possible de lui attribuer un atelier ou une région de production d'origine. Concernant la reliure estampée à froid, le frottis met en relief des motifs empreints sur les cuirs résultant de la pression de plaques et de fers. La technique de l'estampage à froid est très populaire au XVI<sup>e</sup> siècle, mais elle est progressivement remplacée par celle de la dorure qui consiste dans l'interposition d'une feuille d'or entre le cuir et le fer. En marquant la peau en creux, le fer découpe la feuille d'or pour l'incruster dans l'empreinte. Les reliures aux armes de l'Ancien régime à Paris possèdent, pour leur grande majorité, des décors dorés.

Si le *Répertoire des reliures armoriées de la Bibliothèque de l'Arsenal* recense les fers armoriés, il ne prend pas en compte les autres fers de décor. Car cette base vise avant tout à retracer l'histoire du fonds ancien de l'Arsenal, et l'étude des fers de décor, très complexe, n'y est pas développée car elle repose sur des liens ténus<sup>16</sup>. La difficulté se trouve au niveau des sources, parce que dans la majorité des cas, seuls des inventaires après décès nous documentent sur les relieurs de l'Ancien régime à Paris. Les papiers citent la quantité des fers retrouvés et vendus lors de la dissolution des ménages, mais aucune référence ou description n'en est donnée, rendant leur repérage impossible. De plus, les fers étant passés d'un atelier à un autre, il devient délicat de localiser la provenance des reliures<sup>17</sup>. Croiser les dates d'impression des éditions, les fers de décor et les dates de décès des relieurs requiert une grande précision. Sans compter que le corpus de livres au XVIII<sup>e</sup> siècle est immense, comparé à celui du XVI<sup>e</sup> siècle par exemple, il est donc plus difficile d'effectuer un travail de reconnaissance comme celui entamé par la *Einbanddatenbank*.

Dans le cadre de mes recherches doctorales sur la bibliothèque du comte d'Artois, je me suis prêtée au jeu du recensement des fers de décor, curieuse de pouvoir, peut-être, retrouver des fils conducteurs dans l'histoire des ateliers de reliure<sup>18</sup>. Or il s'est avéré que je me suis trouvée face à une variété de plus de 200 fers et sans cesse grandissante, où en réalité, peu de fers sont suffisamment fréquents pour permettre de reconstituer des liens entre reliures non-signées et ateliers. Pour sûr, si l'expérience était poussée à l'ensemble des livres du XVIII<sup>e</sup> siècle conservés en France au sein des bibliothèques patrimoniales, dans un premier temps, puis de par le monde dans un deuxième temps, il est assuré que des lignes directrices se dessineraient. Mais le corpus est trop important pour un seul chercheur.

Hormis l'impossibilité immédiate de retracer la circulation des livres et d'en déterminer l'atelier d'origine, est néanmoins apparu un trait commun, d'ordre esthétique, entre les typologies des reliures et les courants stylistiques développés par les arts décoratifs à cette époque de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. La première raison est que les ateliers de production fonctionnaient en corporation, réunissant différents corps de métiers au sein d'une même boutique. Ainsi, les fondeurs créaient des fers, qui n'étaient pas seulement utilisés pour la décoration des livres, mais également pour d'autres objets de la vie quotidienne<sup>19</sup>. De magnifiques coffres confectionnés pour Marie-Antoinette, sa belle-mère, la princesse polonaise Marie-Josèphe de Saxe et ses beaux-frères, Louis-Stanislas-Xavier comte de Provence et Charles-Philippe comte d'Artois, reprennent des dé-

16. Peggy Manard, « La reliure armoriée, un procédé matériel de contextualisation de l'oeuvre », dans *La Médiatisation de l'écrit, actes du colloque 21-23 octobre 2010 à l'université de Mulhouse*, dir. G. Komur, A. Reach-Ngo, Paris, Classiques Garnier, 2012 (coll. « Rencontres », 28), p. 131-149.

17. Sabrina Le Bris-Castandet, *La Communauté des relieurs et doreurs parisiens à la fin de l'Ancien Régime (1776-1795)*, thèse de l'École des Chartes (sous la direction d'Annie Charon et Jean Vezin), t. I, 1994, p. 233-240.

18. Peggy Manard, « Le répertoire des reliures armoriées de la Bibliothèque de l'Arsenal », dans *Actualités du XVIII<sup>e</sup> siècle français. Présences, lectures, réécritures, Actes du colloque 4 au 6 novembre 2009 à l'université d'Alicante (Espagne)*, dir. F. Lafarga, A. Llorca Tonda, A. Sirvent-Ramos, Paris, Le Manuscrit, 2011 (coll. « Recherche et Université »), p. 345-354.

19. Le Bris-Castandet.

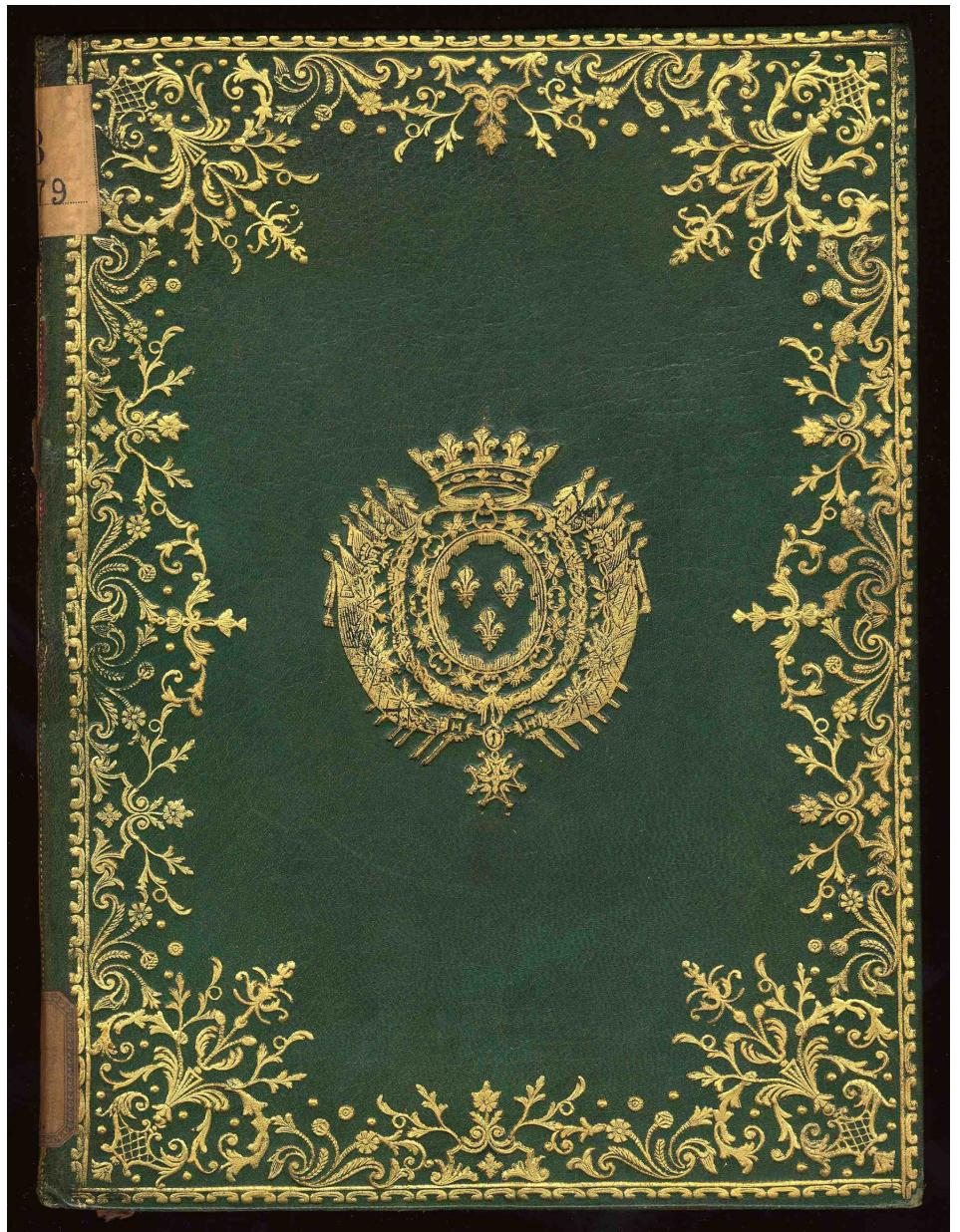
3. La reliure au décor dit « à la dentelle ». BnF, Bibliothèque de l'Arsenal, 4° BL 3779. La Naissance de Mgr le duc d'Angoulême, divertissement allégorique par M. Cardonne, Paris, Vve Hérisant, 1776. Reliure de maroquin vert au décor doré dit « à la dentelle », aux armes du comte d'Artois : De France, à la bordure crénelée de gueules.



4. Le chardon. BnF, Bibliothèque de l'Arsenal, 4° BL 2703. Austrorborbonide, ovvero Fasti d'Europa par Giovanni Antonio Pedrini, Modena : per G. Montanari, 1770. Reliure de maroquin olive aux armes du comte d'Artois, fer aux enteneufs au dos du volume rappelle les chardons.



5. La grenade. BnF, Bibliothèque de l'Arsenal, 4° S 1075, tome 5. Physique du monde par M. le baron de Marivetz et par M. Goussier, Paris, impr. de Quillau, 1780-1787. Reliure de maroquin rouge aux armes du comte d'Artois, fer aux enteneufs au dos du volume.



cors dits « à la dentelle » identiques à ceux que nous trouvons pour les reliures sortant des ateliers des Menus plaisirs du roi<sup>20</sup>. Nous connaissons également dans le même style un ravissant petit coffret pour moutardiers dédié à la célèbre maîtresse de Louis XV, la marquise de Pompadour<sup>21</sup>. Les décors dits « à la dentelle » de ces objets sont similaires à ceux de reliures faites pour la famille royale à la même période (ill. 3).

Mais il existe des rapports plus subtils entre les reliures et les arts décoratifs. Les sujets représentés par les fers ont une iconographie commune avec les thèmes développés pour les autres objets de la vie quotidienne. Dans la bibliothèque du comte d'Artois, nous retrouvons principalement des fleurs, des lys – symbole de la royauté en France –, et des dauphins – statut royal de son père jusqu'à sa mort en 1765, puis de son frère jusqu'en 1774 lors du décès de leur grand-père Louis XV. L'observation des reliures en provenance d'autres bibliothèques et datant du XVIII<sup>e</sup> siècle met en évidence un corpus de fers floraux extraordinaires. Beaucoup de fleurs stylisées rappellent les chardons (ill. 4), les grenades (ill. 5) et surtout les roses (ill. 6), fleur emblématique de la reine Marie-Antoinette. En attestent les tableaux de Mme Vigée-Le Brun ou la façade du petit Trianon, où la rose fonctionne comme une allégorie de la jeune reine. Certains fers sont stylisés : s'ils ne représentent aucun sujet précis, ils s'avèrent parfois dupliqués sur les objets du quotidien (ill. 7), comme si le fait de poser une image sur une reliure revenait, pour le

20. Coffres armoriés conservés au Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon sous le numéro d'inventaire V2367.

21. Coffrets et deux moutardiers conservés au musée Calouste Gulbenkian sous le numéro d'inventaire 287 A-B.

possesseur, à s'entourer d'un univers, au même titre que la décoration d'une demeure ou que les accessoires d'une tenue vestimentaire.

L'influence entre la reliure et les autres arts décoratifs s'étend aussi jusque dans la structuration des motifs. Les armes d'une femme mariée se déclinent en deux écus accolés, à gauche le blason de son mari et à droite le blason de sa famille étant jeune fille. Un service de porcelaine, conservé au Château de Versailles, reprend sur chacune des pièces des portraits de la famille royale. L'exemple d'un sucrier est saisissant : le portrait du comte d'Artois sied dans un médaillon accolé à un second médaillon à sa droite où est dépeinte son épouse, la comtesse d'Artois (ill. 8). Le schéma iconographique de ce service à thé démontre que la structuration des décors développée pour les reliures ne subit pas seulement l'influence des autres productions de l'artisanat d'art de l'époque, mais que l'influence est réciproque.

L'analyse et l'étude des procédés de fabrication et de circulation des textes nous renseignent sur les intentions des auteurs et des libraires quant à leur production. Le livre imprimé est broché chez l'imprimeur puis envoyé au libraire, ou passe directement à l'atelier de reliure et de dorure pour gagner les rayonnages de la boutique. Mais parfois le livre est acquis broché et relié selon les désirs de son acheteur. Ainsi se tissent des liens étroits entre les auteurs, libraires, relieurs-doreurs, et enfin, collectionneurs dont la personnalité se dessine à mesure que sont analysés leurs choix. Ces éléments croisés à l'étude du texte en tant qu'œuvre littéraire amènent à la reconstitution d'une sociologie de l'œuvre et du livre : qui s'intéressait à quoi ? Quel texte intéressait quel public ? Quelles œuvres étaient reliées à but de représentation ou par intérêt ostentatoire ? À partir de là, de nombreuses combinaisons sont possibles et l'imagination incrémente d'autres idées.

### Identité et culture des apparences au travers des reliures armoriées

Lorsqu'Antoine-Michel Padeloup (1685-1758)<sup>22</sup> pare les objets de la vie quotidienne de la famille royale, il utilise un type de décor bien particulier : une peau de maroquin rouge ornée de décor doré dit « à la dentelle ». Au XVII<sup>e</sup> siècle, Colbert (1619-1683) fait relier les livres de la Bibliothèque du roi de maroquin rouge avec des bordures de triples filets d'or : il propose un style qui deviendra par la suite définitif pour la reliure des ouvrages en provenance des bibliothèques des membres de la famille royale. Dans la collection de livres du comte d'Artois, sur 560 reliures à ses armes, 335 sont à la bordure de triples filets, 201 sont à la bordure de triples filets avec des fers aux angles (ill. 8) et 24 ont un décor « à la dentelle ». Les dentelles, décors directement inspirés de la ferronnerie d'art, sont plus rares car leur constitution demande au relieur un temps de travail considérable dû au caractère minutieux de l'entreprise puisqu'il crée les motifs grâce à la juxtaposition de différents fers. Le relieur du roi Dubuisson, célèbre pour la reliure des Almanachs royaux durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, a résolu en partie le problème en créant des plaques de décor ciselées rappelant les dentelles. Ces dernières sont évidées dans le centre, autorisant l'apposition d'un fer armorié pour dédicacer ou personnaliser l'almanach (ill. 9).

Observer les typologies de décor des reliures d'une bibliothèque peut en dire long sur son possesseur<sup>23</sup>. Au cours de l'indexation des reliures du fonds ancien de l'Arsenal, une première constatation empirique a été faite, puis vérifiée grâce aux requêtes dans le *Répertoire des reliures armoriées de la Bibliothèque de l'Arsenal*. Les décors « à la dentelle » caractéristiques de la bibliothèque royale se retrouvent dans d'autres collections prestigieuses, comme par exemple celles du marquis de Paulmy – fondateur de la Bibliothèque de l'Arsenal – ou de son oncle, le comte d'Argenson, ministre de la Guerre sous Louis XV. Par ailleurs, les triples bordures de filet n'existent pas chez les collectionneurs plus modestes ou chez les congrégations religieuses. Il s'agit donc d'un style développé pour le roi, les membres de sa famille ou les personnages ayant occupé des fonctions importantes et fréquenté la cour régulièrement. Ainsi, la typologie des décors de reliures



6. La rose. BnF, Bibliothèque de l'Arsenal, 4° S 4132, tome 1. Le Vignole moderne ou traité élémentaire d'architecture par J. B. de Vignole, Paris, 1773. Reliure de maroquin rouge aux armes du comte d'Artois, fer aux angles sur les plats du volume.



7. Le candélabre ou les bras de lumière. BnF, Bibliothèque de l'Arsenal, 8° H 28219, tome 85. Almanach royal, Paris, d'Houry, 1776. Reliure de maroquin rouge aux armes du comte d'Artois, fer aux angles sur les plats du volume.

22. Relieur du roi Louis XV entre 1733 et 1758.

23. J'explique en détail dans un précédent article ce que les typologies de décor et l'utilisation de certains cuirs plutôt que d'autres expriment (« La reliure armoriée, un procédé matériel de contextualisation de l'œuvre »)

8. Double médaillon du comte et de la comtesse d'Artois. BnF, Bibliothèque de l'Arsenal, 8° H 109. Description et usage de la mappemonde projetée sur l'horizon de Paris par le P. Chrysologue de Gy, Paris, Mérigot l'aîné, 1774. Reliure de maroquin rouge au décor doré à la triple bordure de filet et aux fers aux angles, aux armes de la comtesse d'Artois : deux écus accolés, I : d'Artois, II écartelé : au 1, d'argent à la croix de gueules, cantonnée de quatre têtes de Maure de sable, tortillées d'argent (Sardaigne) ; au 2, d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même (Jérusalem) ; au 3, de sable au lion d'argent lampassé et armé de gueules (Aoste) ; au 4, d'argent au chef de gueules (Montferrat) ; sur le tout, d'or à l'aigle de sable bequée, membrée et couronnée d'or (Savoie ancien alias Maurienne), chargée sur la poitrine d'un écusson de gueules à la croix d'argent (Savoie moderne).



10. Les colliers des ordres royaux. BnF, Bibliothèque de l'Arsenal, 8° S 15938. Lettre sur la désertion la milice et sur le recrutement des troupes réglées, Paris, 1770. Reliure de maroquin rouge aux armes du marquis de Paulmy : d'azur à deux léopards d'or couronnés à l'antique mis l'un sur l'autre. Successivement en partant de l'écu au centre : la couronne et la croix de l'ordre du Saint-Esprit ; la couronne et la médaille de l'ordre de Saint-Michel ; la couronne et la croix des ordres réunis de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.



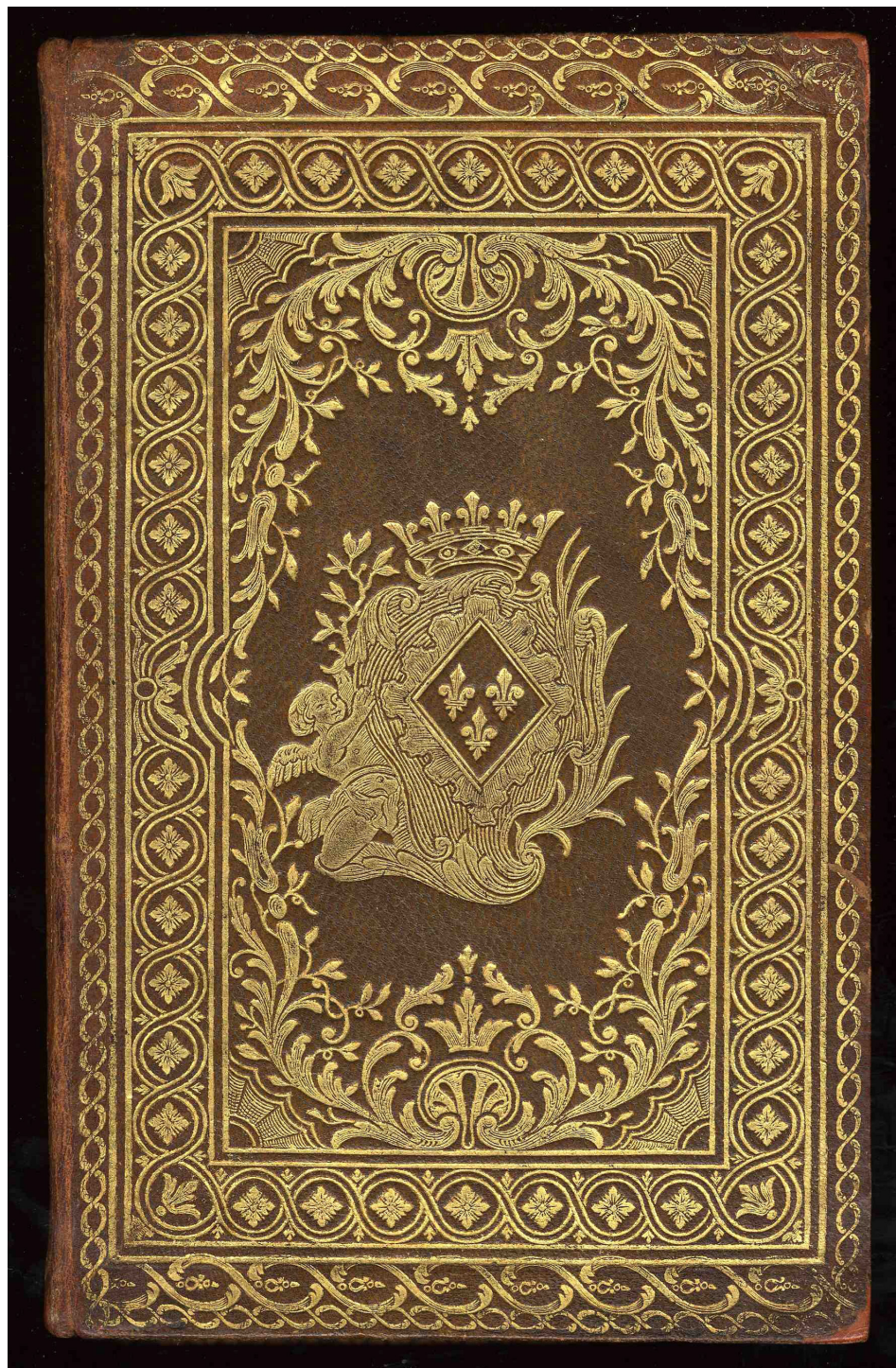
affirme l'existence d'un style artistique qui se réfère directement à un certain rang social ou statut hiérarchique, mais encore pour les possesseurs très fortunés, à la signature de leur collection<sup>24</sup>.

Les fers armoriés ne sont pas immuables et certains possesseurs ont su jouer des subtilités de l'héraldique pour promouvoir leur image. L'écu central correspondant au blason de la famille reste inchangé, cependant, l'entourage évolue au gré des charges honorifiques acquises. Ainsi, des colliers royaux cernent le blason, ajoutés au fur et à mesure de l'obtention d'un nouveau statut (ill. 10) ; des insignes militaires peuvent s'y additionner. Au sommet, les cimiers annoncent le statut social du possesseur, le casque pour le

24. De nombreux portraits de membres de la famille de l'époque confirment l'utilisation de cette typologie de décor comme attenante à l'image royale, parmi lesquels : Marie-Antoinette peinte par Élisabeth Vigée-Le Brun en 1788, tableau conservé au Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon (MV2097) ; le portrait en pied de la marquise de Pompadour peint par François Boucher, conservé au Musée du Louvre (RF 2142).

chevalier, le chapeau et les pompons pour les dignitaires ecclésiastiques, les couronnes de comtes, de ducs ou de rois.

Certains possesseurs ont un fer armorié qu'ils utilisent à volonté pour marquer leur appartenance sur les livres. Il est fort possible que le fer ait été prêté au doreur pour l'opération et récupéré par la suite parce qu'il est rare de trouver une grande variété de fers armoriés pour une même personne, mais rien n'est encore prouvé à ce sujet. Ce sont principalement les grands bibliophiles, aisés financièrement, qui ont développé un cor-



9. Une reliure à plaque du relieur Dubuisson. BnF, Bibliothèque de l'Arsenal, 8° H 28220, tome 65. Almanach royal, Paris, d'Houry, 1766. Reliure de maroquin vert aux armes de madame Victoire, fille de Louis XV et tante de Louis XVI.

pus varié de fers armoriés, employés pour la décoration de leurs livres. Le comte d'Artois en est un exemple tout à fait surprenant puisque n'étant pas bibliophile et ne possédant une bibliothèque que de par son statut princier, le fait qu'il ait à son actif plus d'une cinquantaine de fers armoriés, nous autorise à nous questionner sur l'emploi véritable de ces fers. Quel usage pouvait-il en escompter ? À mesure de leur utilisation, les fers s'usent, leur empreinte devient moins précise, donc moins jolie, et le doreur en vient à fonder de nouveaux, ce qui explique souvent leur variété pour les grands collectionneurs dont

la bibliothèque dénombre quantité de volumes. La première explication concernant le comte d'Artois est due, bien évidemment, à son statut de petit-fils puis frère du roi, et au fait que tous les livres à ses armes sortaient des ateliers royaux. Cependant, les autres membres de la famille royale ne possédaient pas autant de fers armoriés, alors que leurs collections de livres étaient bien plus importantes que la sienne.

Petit-fils de France à sa naissance, le comte d'Artois reçoit l'enseignement d'académiciens et grands scientifiques de l'époque<sup>25</sup>. Il n'aura pas de bibliothèque personnelle avant 1774, année de son mariage avec Marie-Thérèse princesse de Savoie et date de création de sa maison. Un premier catalogue de bibliothèque est alors rédigé par les soins de Saugrain<sup>26</sup>, libraire parisien renommé travaillant déjà pour le compte du marquis de Paulmy, dont la bibliothèque située dans l'hôtel de l'Arsenal – actuelle Bibliothèque de l'Arsenal – rivalisait avec les plus grandes collections de livres des cours européennes<sup>27</sup>. Deux ans plus tard, en 1776, naît le duc d'Angoulême, premier fils d'Artois et grand prieur de France. La création de cette nouvelle charge honorifique entraîne l'attribution, pour le jeune prince, du Palais du Temple à Paris. N'étant encore qu'un nourrisson, c'est son père, le comte d'Artois qui en obtient la gestion<sup>28</sup>. Il fait venir de Versailles une partie de ses livres, et un nouveau catalogue, toujours de la main de Saugrain, acte ce mouvement de collection<sup>29</sup>. Le comte d'Artois ne se satisfait pas de ces deux manuscrits, nous connaissons un autre catalogue de « la petite bibliothèque du comte d'Artois », recensant principalement des romans et des pièces de théâtre<sup>30</sup>. En 1783, il fait paraître des presses de l'imprimeur-libraire Didot l'aîné un dernier catalogue qui annoncera l'apogée de sa collection<sup>31</sup>. La production de quatre catalogues de bibliothèque est-elle la conséquence d'acquisitions régulières entre 1774 et 1783 ? Nullement. La confrontation des titres dans chacun des ouvrages met en évidence que la bibliothèque du comte d'Artois a, en réalité, été organisée plusieurs fois, donnant l'impression de nouveauté alors qu'il n'en était rien. Cette première constatation amène à penser que le comte d'Artois pousse l'art du paraître jusque dans l'expression même de sa bibliothèque. Le catalogue sert à la gestion, à la préservation et à la promotion de la bibliothèque<sup>32</sup>. Certains tiennent leur particularité de la description bibliographique, du soin apporté à leur constitution, à la fréquence de leur mise à jour, à la prolixité du rédacteur, etc. – autant de détails qui méritent attention s'agissant de la bibliothèque du comte d'Artois. Posséder une bibliothèque est tout à fait d'usage pour ce prince frère du roi et découle de son statut social. Mais ces aménagements intempestifs proviennent peut-être d'un goût prononcé du prince pour l'apparat. Toutefois nous pouvons aussi deviner les suggestions des bibliothécaires, prévoyant la pérennité de leur charge en créant du travail non-nécessaire.

Considérer les reliures comme documents d'étude amène une richesse insoupçonnée pour approfondir l'histoire sociologique et la littérature de l'Ancien régime. Grâce à l'indexation, il est possible d'en déduire des comportements sociaux, mais aussi de répondre à certains questionnements sur la production d'objets d'art.

La reliure, caractéristique d'une collection particulière, est un reflet appréciable de son propriétaire dont elle traduit les intentions. Le possesseur configure ainsi l'appartenance à sa collection par une typologie de décors qui lui est personnelle et exhibe sa caste avec l'apposition de ses armoiries. Symbole de son adhésion à un statut social ? Les

25. Jean de Viguerie, *Louis XVI le roi bienfaisant*, Monaco [Paris], Éd. du Rocher, 2003 (Le présent de l'histoire), p. 13-19.

26. Paris, BNF, Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 5274. *Catalogue des livres de monseigneur le comte d'Artois*, 1774.

27. Dominique Coq, « Le paragon du bibliophile français : le duc de la Vallière et sa collection », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, t. II, p. 317.

28. Martin, p. 332-334. Henry Martin donne des éléments historiques concernant la bibliothèque du comte d'Artois. Pour ce qui concerne les mouvements des livres et la réorganisation des catalogues, les conclusions ont été tirées de l'analyse statistique des livres issue de l'indexation.

29. Paris, BNF, Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 4807. *Catalogue de sa bibliothèque à Versailles, avec un état des livres qui en ont été extraits pour former la bibliothèque du Temple à Paris (1774-1781)*.

30. Paris, BNF, Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 5338. *Répertoire de la petite bibliothèque de monseigneur le comte d'Artois*.

31. Paris, BNF, Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 4808. *Catalogue des livres du cabinet de monseigneur comte d'Artois*, Paris, Didot l'aîné, 1783 (imprimé comportant des ajouts manuscrits).

32. Yann Sordet, « Une approche des "catalogues domestiques" de bibliothèques privées (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), instruments et miroirs de collections particulières », *Bulletin du bibliophile*, 1997, n° 1, p. 92.



codes comportementaux ou vestimentaires déterminent, pour ceux qui s'y soumettent, des statuts qui se veulent hiérarchiques au sein d'une société. À ce même titre, les reliures armoriées attestent l'identification du livre soit à une bibliothèque en particulier, soit à la place de son titulaire dans la société de l'Ancien régime.

## Contributeurs

Béatrice Ferrier, maître de conférences, Université d'Artois, Arras

Stéphanie Géhanne Gavoty, maître de conférences, Université Paris-Sorbonne

Julie Lablanche, doctorante en langue et littérature françaises, ATER,  
Université de Franche-Comté, ELLIAD-Centre Jacques Petit

Peggy Manard, docteur en Histoire, EPHE, chercheur associé  
de l'équipe de recherche Histara

Cécile Robin, docteur en Histoire, Paris I, IDHE

Magali Soulatges, maître de conférences, Université d'Avignon, IRCL (Montpellier III)

## Table des matières

Béatrice Ferrier et Stéphanie Géhanne Gavoty, Présentation	3
Julie Lablanche, Deux bibliothèques pour les académiciens comtois à la fin du XVIII <sup>e</sup> siècle	5
Cécile Robin, L'accroissement des collections de la bibliothèque de l'Arsenal de l'an V à 1815	9
Magali Soulatges, Cataloguer des éditions de Crébillon père conservées à l'Arsenal : étude de cas	15
Peggy Manard, Construire une base de données autour des reliures	23

## Fonds de dotation Voltaire

L'objet du fonds de dotation Voltaire est de soutenir les initiatives et activités scientifiques, éditoriales ou culturelles des personnes morales ou physiques travaillant sur le XVIII<sup>e</sup> siècle ou sur son héritage, ses valeurs et son actualité.

Le siècle des Lumières, le siècle de Voltaire, Rousseau, Diderot, Montesquieu, Locke, Kant, a eu sur le monde dans lequel nous vivons une influence profonde et durable. Notre fonds de dotation intervient dans les domaines qui ont été le plus touchés par l'esprit des Lumières, et dans ceux qui ne l'ont pas été assez...

Pour participer aux activités du fonds, consulter [fonds-voltaire.org](http://fonds-voltaire.org).

## Quelques liens utiles

[Société Voltaire](#)

[Cahiers Voltaire](#)

[Bulletin](#)

[Adhérer à la Société Voltaire](#)

[Fonds de dotation Voltaire](#)

[Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle](#)

[Voltaire à Ferney](#)

[Château de Voltaire](#)

[Institut et musée Voltaire](#)

# SOCIÉTÉ VOLTAIRE

## *Conseil d'administration*

*Président* François BESSIRE *Président d'honneur* André MAGNAN  
*Vice-présidents* Roland DESNÉ, Jean-Noël PASCAL *Secrétaire* Andrew BROWN  
*Rédacteur des Cahiers Voltaire* Ulla KÖLVING *Responsable du Bulletin* Françoise TILKIN  
*Membres* Jean-Daniel CANDAU, Béatrice FERRIER, Marie FONTAINE,  
Stéphanie GÉHANNE GAVOTY, Pierre LEUFFLEN, Stéphane PUJOL,  
Alain SAGER, Dominique VARRY

## *Correspondants*

*Allemagne* Ute van RUNSET, Richardstr. 68, D-40231 Düsseldorf  
*Belgique* Françoise TILKIN, Département de langues et de littératures romanes,  
3 place Cockerill, B-4000 Liège  
*Canada* David SMITH, 9 Deer Park Crescent #1104, Toronto, Ontario M4V 2C4, Canada  
*Grande-Bretagne* Richard E. A. WALLER, Department of French, University of Liverpool,  
P. O. Box 147, Liverpool L69 3BX, G. B.  
*Grèce* Anna TABAKI, Département d'études théâtrales, Centre de recherches néohelléniques,  
48 avenue Vas. Constantinou, 11635 Athènes, Grèce  
*Italie* Lorenzo BIANCHI, Via Cesare da Sesto 18, I-20123 Milano  
*Suède* Sigun DAFGÅRD NORÉN, Hornsgatan 72, S-11821 Stockholm  
*Tunisie* Halima OUANADA, Bloc 58, app. 1002, Village méditerranéen, 2018 Rades, Tunisie  
*New York* Jean-Pierre BUGADA, Rue de la Loi 155, B1040 Bruxelles

# CAHIERS VOLTAIRE

Les *Cahiers Voltaire*, revue annuelle de la Société Voltaire,  
sont publiés par le Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle

*Rédacteur* Ulla KÖLVING

*Comité de rédaction* François BESSIRE, Andrew BROWN, Roland DESNÉ, Ulla KÖLVING,  
André MAGNAN, Jean-Noël PASCAL, Alain SAGER, Alain SANDRIER, Françoise TILKIN

Société Voltaire, 26 Grand'rue, BP 44, F-01212 Ferney-Voltaire cedex

+33 (0)4 50 28 06 08, fax +33 (0)9 59 34 42 11, courriel [secretaire@societe-voltaire.org](mailto:secretaire@societe-voltaire.org)

[societe-voltaire.org](http://societe-voltaire.org)